

**Ahmad Abdel-WAHAB**

**LA SITUATION DE LA FEMME**

**DANS LE JUDAÏSME,  
LE CHRISTIANISME ET L'ISLAM**

**A.E.I.F. EDITIONS**

**Ahmad Abdel-WAHAB**

**LA SITUATION DE LA FEMME**

**DANS LE JUDAÏSME,  
LE CHRISTIANISME ET L'ISLAM**

**A.E.I.F. EDITIONS**

© Tous droits de réserves pour tous pays  
A.E.I.F. Editions  
23, rue Boyer-Barret  
75014 Paris  
ISBN 2-900179-11-4  
Dépot légal : 1er trimestre 1994.

## **ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS**

### **(i) La Bible**

Ac	Actes des Apôtres
1Co	1re Epître aux Corinthiens
2Co	2e Epître aux Corinthiens
Ep	Epître aux Ephésiens
Ex	Exode
Gn	Genèse
Is	Isaïe
Jn	Evangile de Jean
Lc	Evangile de Luc
Lv	Lévitique
Mc	Evangile de Marc
Mt	Evangile de Matthieu
Nb	Nombres
Ps	Psaumes
Rm	Epître aux Romains
Rt	Ruth
1Tm	1re Ep. à Thimothée

### **(ii) Le Qoran**

- Les numéros des Sourates sont transcrits en chiffres romains.
- Les numéros des versets sont transcrits en chiffres arabes.

## **DU MEME AUTEUR**

### **EN ANGLAIS :**

*The Christ : as seen in the Sources of the Christian Beliefs,*  
Wahba Bookshop, 14 al-Gomhoriah St., Cairo.

*The Crucifixion and The Resurrection,* al-Torâth al-Islâmî  
Bookshop, 8 al-Gomhoriah St., CAIRO.

### **EN FRANÇAIS :**

*Dialogue transtextuel entre le Christianisme et l'Islam,*  
Ed. : Centre Abaad, 6, rue Baudin, 93400 Saint Ouen,  
PARIS.

### **EN ESPAGNOL (traduction) :**

*La Mujer en el Judaismo, el Cristianismo y el Islam,*  
Asociacion Musulmana, Anastasio Herrero 7, 28020  
Madrid

# PRÉFACE

Le sujet de la femme dans les religions est un sujet délicat. Les bibliothèques regorgent de livres et d'articles sur ce sujet inépuisable. Dans ce vieux débat, toujours de notre siècle, la passion l'emporte, la plupart du temps, sur la raison. C'est d'ailleurs le sujet favori des croisés de notre temps. De Dakar à Paris, de New-York à Tokyo, sur tous les continents et dans toutes les langues ce sont les mêmes questions qui reviennent sur le même sujet : les droits de la femme musulmane, la polygamie en Islam, le prophète Muhammad et les femmes... Voilà où nous situons le piège. Le piège de la diversion.

Le constat est clair. La femme musulmane fait peur. Son calme et sa détermination inspirent la paranoïa des démagogues de sa "libération". La soeur chrétienne peut porter son voile à loisir. Personne ne s'en étonne. Mais gare à ces musulmanes qui refusent de se dénuder. Elles sont alors des "frustrées", des "coincées", des "intégristes", des "esclaves de leurs hommes". Voilà où nous voyons la passion, la déraison, la dualité injuste contraire au bon sens.

Dans ce débat, vieux de quatorze siècles, l'on oublie les textes de référence. Sur le radeau de la passion nous naviguons sur un fleuve d'à priori et de préjugés. Nous voguons dans des tempêtes de haine aveugle et fanatique où les rives du respect de la considération mutuels s'éloignent sans cesse. C'est là que nous situons le danger, mortel pour notre conscience et vital pour notre

sincérité. Le retour aux sources s'impose. Il s'impose à tous. Chrétiens, Juifs ou Musulmans, nous devons manoeuvrer pour échapper au littéralisme paresseux et donner toute la place aux textes originaux qui constituent la base de nos fois respectives.

Le présent livre est un regard sur les textes. Voilà où nous situons la priorité.

A.E.I.F. EDITIONS

## INTRODUCTION DE L'AUTEUR

Je voudrais attirer l'attention du lecteur sur les points suivants :

Ce petit ouvrage est un abrégé d'une partie de mon livre (en arabe), intitulé : *La Polygamie des Prophètes et la situation de la femme dans le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam*.

Le texte de la Bible cité en cet opuscule est celui de *La Traduction Œcuménique de la Bible*, ou de Louis Segond.

Le texte du Qoran cité ici est celui de la traduction de Muhammad Hamidullah, ou de D. Masson ou de Salah ed-Dine Kechrid.

J'espère qu'un abrégé semblable de la partie concernant *la polygamie des Prophètes* sera disponible dans un avenir proche.

Ahmad Abdel-WAHAB  
Général à la retraite



# **LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME**

## **La femme est responsable du Premier Péch **

Le r cit de la Cr ation, dans la Bible, dit : *“Le Seigneur Dieu prit l’homme et l’ tablit dans le jardin d’Eden pour cultiver le sol et le garder. Le Seigneur Dieu prescrivit   l’homme : “Tu pourras manger de tout arbre du jardin, mais tu ne mangeras pas de l’arbre de la connaissance du bonheur et du malheur car, du jour o  tu en mangeras, tu devras mourir”.*

*Le Seigneur Dieu dit : “Il n’est pas bon pour l’homme d’ tre seul. Je veux lui faire une aide qui lui soit accord e.*

*Le Seigneur Dieu fit tomber dans une torpeur l’homme qui s’endormit ; il prit l’une de ses c tes et referma les chairs   sa place. Le Seigneur Dieu transforma la c te qu’il avait prise  *

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

*l'homme en une femme qu'il lui amena. L'homme s'écria : "Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci, on l'appelera femme car c'est de l'homme qu'elle a été prise... Tous deux étaient nus, l'homme et sa femme, sans se faire mutuellement honte. Or le serpent était la plus astucieuse de toutes les bêtes des champs que le Seigneur Dieu avait faites. Il dit à la femme : "Vraiment ! Dieu vous a dit : "Vous ne mangerez pas de tout arbre du jardin.." La femme répondit au serpent: "Nous pouvons manger du fruit des arbres du jardin, mais du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : "Vous n'en mangerez pas et vous n'y toucherez pas afin de ne pas mourir". Le serpent dit à la femme : "Non, vous ne mourez pas, mais Dieu sait que le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des Dieux possédant la connaissance du bonheur et du malheur". La femme vit que l'arbre était bon à manger.. Elle en prit un fruit dont elle mangea, elle en donna aussi à son mari qui était avec elle et il en mangea. Leurs yeux à tous deux s'ouvrirent et ils surent qu'ils étaient nus.. Alors ils entendirent la voix du Seigneur Dieu qui se promenait dans le jardin au souffle du jour. L'homme et la femme se cachèrent devant le Seigneur Dieu au milieu des arbres du jardin. Le Seigneur Dieu appela l'homme et lui dit : "Où es-tu? Il répondit : "J'ai entendu Ta voix dans le jardin, j'ai pris peur car j'étais nu, et je me suis caché". - "Qui t'a révélé, dit-Il, que tu étais nu ? Est-ce que tu as mangé de*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

*l'arbre dont je t'avais prescrit de ne pas manger ?"*

*L'homme répondit : "La femme que Tu as mise auprès de moi, c'est elle qui m'a donné du fruit de l'arbre, et j'en ai mangé ?"*

*Le Seigneur Dieu dit à la femme : "Qu'as-tu fait là !" La femme répondit : "Le serpent m'a trompée et j'ai mangé"*

*Le Seigneur Dieu dit au serpent : "Parce que tu as fait cela, tu seras maudit entre tous les bestiaux et toutes les bêtes des champs ; tu marcheras sur ton ventre et tu mangeras de la poussière tous les jours de la vie..."*

*Il dit à la femme : "Je ferai qu'enceinte, tu sois dans de grandes souffrances ; c'est péniblement que tu enfanteras des fils. Tu seras avide de ton homme et lui te dominera".*

*Il dit à Adam : "Parce que tu as écouté la voix de la femme et tu as mangé de l'arbre dont je t'avais formellement prescrit de ne pas manger, le sol sera maudit à cause de toi. C'est dans la peine que tu t'en nourriras tous les jours de ta vie... A la sueur de ton visage tu mangeras du pain jusqu'à ce que tu retournes au sol car c'est de lui que tu as été pris. Oui, tu es poussière et à la poussière tu retourneras" ...*

*Le Seigneur Dieu dit : "Voici que l'homme est devenu comme l'un de nous par la connaissance du bonheur et du malheur. Maintenant qu'il ne tende pas la main pour prendre aussi de l'arbre de vie, en manger et vivre à jamais !" Le Seigneur Dieu l'expulsa du jardin d'Eden pour cultiver le sol*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

d'où il avait été pris". ( Gn 2 : 15-25 ; 3 : 1-23).

Le récit de la Création, sous sa forme actuelle, soulève beaucoup de questions. On mentionne ici quelques commentaires de la création du ciel, de la terre et de l'homme, comme ils figurent dans *la Traduction Œcuménique de la Bible*. Les savants pensent que la composition de la Genèse dura plusieurs générations et que ses auteurs citaient des récits et des traditions de l'ancien Proche-Orient. Ils écrivent dans l'introduction à la Genèse : "On se souviendra également que la Genèse n'a pas été composée d'un seul jet, mais qu'elle résulte d'un travail littéraire qui s'est poursuivi durant plusieurs générations... En racontant les origines du monde et de l'humanité, les auteurs bibliques n'ont pas hésité à puiser directement ou indirectement dans les traditions de l'ancien Proche-Orient, en particulier de Mésopotamie, d'Égypte et de la région phénico-cananéenne. Les découvertes archéologiques depuis près d'un siècle montrent en effet qu'il existe entre les premières pages de la Genèse et des textes lyriques, sapientiaux ou liturgiques de Sumer, de Babylone, de Thèbe ou d'Ougarit bien des points communs. Mais les progrès de l'archéologie relèvent également que les écrivains qui ont mis au point et révisé les récits des premiers chapitres de

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

la Genèse n'ont pas été de serviles imitateurs. Ils ont su retravailler leurs sources...

Il reste que la comparaison entre le texte biblique et les récits relatifs à l'origine du monde ou aux héros de l'Antiquité ne manquent pas d'intérêt pour le lecteur de l'Écriture Sainte. Parmi beaucoup d'autres témoins du passé littéraire de l'ancien Proche-Orient, on se bornera à signaler ici l'histoire babylonienne de la création par le dieu Mardouk, les aventures du héros Gilgamesh..

Les récits patriarcaux attestent bien, qu'ils aient été rédigés longtemps après les événements auxquels il se réfèrent<sup>(1)</sup>.

Les savants commentent le texte de la création d'Adam et sa femme Eve et de leur expulsion du jardin, en ces termes : "Le récit de la création de la femme, (vv. 18-24), semble provenir d'une traduction indépendante : dans le v. 16, "l'homme" désigne l'homme et la femme comme en (3 : 24, et 3 : 1-3), qui continue (2 : 17), suppose que le précepte a été donné à l'homme et à la femme.

- La condamnation frappe les coupables dans leurs activités essentielles.

- Au lieu d'être l'associée de l'homme et son égale,

---

(<sup>1</sup>) T.O.B., 1984, pp. 37-9.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

(2 : 18-24), la femme deviendra la séductrice de l'homme qui l'asservira pour en avoir des fils ;

- L'arbre de vie vient d'une tradition parallèle à celle de l'arbre de la connaissance.

- L'homme est mortel par nature, ( cf. v. 19), mais il aspire à l'immortalité qui lui sera accordée"(1).

Il est évident maintenant que ce que les docteurs de la Bible dirent à propos de la Genèse et ses récits concernant la création du ciel, de la terre, de l'homme et de son premier péché, a mis la crédibilité de ces récits en doute. Ce n'est pas une raison essentielle, puisque il y a beaucoup d'autres récits qui ont le même degré d'incrédibilité. Mais la gravité du récit du premier péché de l'homme et tout ce qu'il a eu pour conséquences, comme son expulsion du Jardin, continuait à enflammer la pensée israélite pour plus de trente-deux siècles, et la pensée chrétienne pour environ vingt siècles, donnant de fausses conceptions du rôle de la femme. D'après ces conceptions, la femme est responsable du premier péché, et par conséquent, elle est la cause du malheur de l'humanité. La femme est le démon de l'homme... C'est pourquoi son châtement est multiplié : la souffrance de ses grossesses est grande et avec douleur elle enfante !

---

(1) *La Bible de Jérusalem*, 1986, pp. 33-4.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

Ici, une question s'impose : est-ce que les femelles des bêtes portent et donnent naissances péniblement à cause des péchés de leurs grand-mères les plus anciennes ?!

Le châtement de la femme n'est pas limité aux douleurs de la grossesse et de l'enfantement, ni aux désagréments de l'existence en commun avec l'homme, mais en plus, l'homme "*la dominera*", selon le texte de la Bible. Elle : "ne sera pas l'associée de l'homme et son égale, mais elle deviendra sa séductrice. Il l'asservira pour en avoir des fils", selon le commentaire des savants de la Bible.

### **L'épouse de l'esclave et ses enfants sont de la propriété de son maître**

*"Quand tu achèteras un serviteur hébreu, il servira six années ; la septième, il pourra sortir libre.. Si c'est son maître qui lui a donné une femme et qu'elle lui a enfanté des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront à leur maître, et lui, il sortira seul. Mais si le serviteur déclare : "J'aime mon maître, ma femme et mes fils, je ne veux pas sortir libre" .. son maître lui percera l'oreille au poinçon : il le servira à jamais" ( Ex 21 : 2-6).*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

### **La femme est vendue et achetée**

*“Et quand un homme vendra sa fille comme servante, elle ne sortira pas comme sortent les serviteurs” ( Ex 21 : 7).*

*“Booz dit aux anciens et à tout le peuple : “Vous êtes témoins aujourd’hui que j’acquiers de la main de Noémi tout ce qui était à Elimélek... et que j’acquiers aussi pour moi comme femme Ruth la Moabite” ( Rt 4 : 9-10).*

Il s’agit de Ruth la Moabite, la grand-mère de David !

### **La femme qui accouche d’une fille est deux fois plus impure que celle qui accouche d’un garçon**

*“Si une femme enceinte accouche d’un garçon, elle est impure pendant sept jours... ensuite, pendant trente-trois jours, elle attend la purification de son sang...*

*Si elle accouche d’une fille, pendant deux semaines elle est impure... ensuite pendant soixante-six jours, elle attend la purification de son sang” (Lv 12 : 1-5).*

### **L’héritage ne sera partagé qu’entre les mâles**

*“Lorsqu’un homme a deux femmes, l’une qu’il aime et l’autre qu’il n’aime pas, si l’une comme l’autre lui donnent des fils, et si l’aîné est le fils de la femme qu’il n’aime pas, alors, au*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

*jour où il donnera ses biens en héritage à ses fils, il ne pourra pas donner le droit d'aînesse au fils de la femme qu'il aime, au détriment de l'aîné, qui est le fils de la femme qu'il n'aime pas. Au contraire il doit reconnaître l'aîné, le fils de la femme qu'il n'aime pas et lui donner double part de tout ce qui lui appartient : ce fils, prémices de la virilité du père, a droit aux privilèges de l'aîné" ( Dt 21 : 15-17).*

### **Les femelles n'hériteront que s'il n'y a pas de mâles**

*"Alors se présentèrent les filles de Celofehad... devant Moïse : "Notre père est mort dans le désert, dirent-elles, ... il n'avait pas de fils.. Donne-nous donc à nous-même une propriété comme aux frères de notre père" .. Et le Seigneur dit à Moïse : "les filles de Celofehad ont raison ; tu leur donneras une propriété en héritage comme aux frères de leur père et tu leur transmettras l'héritage de leur père. Et tu diras aux fils d'Israël : "Lorsqu'un homme meurt sans laisser de fils, vous transmettez son héritage à sa fille. S'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères. S'il n'a pas de frères, vous le donnerez aux frères de son père. Et si son père n'avait pas de frères, vous le donnerez au plus proche parent qu'il aura dans son clan... Ce sera pour les fils d'Israël une règle de droit, conforme aux ordres que le Seigneur a donnés à Moïse" ( Nb 27 : 1-11).*

## Peines limitées aux femmes

**Amputation de main :** *“Lorsqu’un homme et son frère s’empoignent et que la femme de l’un d’eux s’approche pour sauver son mari de la main de son adversaire, si elle avance la main et saisit les parties honteuses de celui-ci, tu couperas la main à cette femme. Tu ne t’attendriras pas”* (Dt 25 : 11-12).

**La prostituée au bûcher :** *“Si la fille d’un prêtre se déshonore en se prostituant, c’est son père qu’elle déshonore, elle sera brûlée”* ( Lv 21 : 9).

Ce point de vue désignait la femme comme responsable du péché originel. Cette culpabilité justifiait la domination de l’homme sur elle : il use d’elle pour avoir des fils. Il établit des lois pour gouverner la famille, précisément pour gouverner la femme.

Dans le livre du nom de *“Règlements hébreux”* :<sup>(1)</sup> On trouve ce qui suit :

---

(1) Traduit du français en arabe et commenté par Mohammad Hafez Sabrî, sous le titre, *Al-Moqâbalât wa-l-Monâzarât (Les comparai-sons et les pareils)*, Bibliothèque égyptienne, Le Caire.

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME*

### **Au sujet du mariage, du divorce et des dépenses**

- Article 402 : Quel bonheur à qui Dieu a donné des mâles, et quel malheur à celui à qui ne sont données que des femelles. Oui ! La nécessité des femelles pour se multiplier est indéniable, mais le descendant est, sans distinction, comme le commerce. Les gens ont besoin du cuir et du parfum, mais l'homme se sent attiré vers la bonne odeur du parfum et se dégoûte du cuir mal odorant.

Est-ce que le cuir peut être comparé avec le parfum ?

- Article 407 : Si la femme va au domicile conjugal, chez son mari, sans argent, il n'est pas chargé de dépenser sauf à acquérir les objets de première nécessité. Mais si elle est entrée chez lui avec de l'argent, il doit dépenser selon son aisance profane, est absolue. Il faut qu'il l'exerce avec sagesse et modération.

- Article 414 : Aussitôt que la femme sortira de la maison de sa famille et entrera chez son mari, celui-ci aura le droit d'être obéi aveuglément en tout.

- Article 418 : Quelle que grosse soit la fortune de la femme, et les biens qu'elle possède, il faut qu'elle fasse les travaux ménagers, petits et grands, car le désœuvrement conduit à la corruption des mœurs. La femme n'a pas le droit de se séparer de son mari quoiqu'il arrive, même s'il

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

était impuissant ou devenait estropié et avait besoin de tendre la main pour pourvoir à ses besoins.

- Article 419 : Tout le bien de la femme tombera dans le domaine de son mari. Elle n'aura que la dot qui a été fixée dans l'acte du mariage. Elle aura le droit de la réclamer après la mort de son mari ou en cas de divorce. Ceci concerne tout le bien de la femme qu'elle avait pour consommer le mariage tout ce qu'elle ramassera ou gagnera comme produit du travail et tout ce qu'elle aura en sa noce, tout cela tombera légitimement dans le domaine de son mari et sera disponible par lui comme il le voudra, sans aucune obligation ou contestation.

- Article 426 : Quand la femme est morte sans engendrer des fils, son mari sera donc son légitime *héritier*.

- Article 428 : Les causes d'un divorce légitime sont au nombre de trois : L'adultère, la stérilité et le défaut de conformation, les mauvais caractères.

- Article 429 : L'homme a le droit de répudier sa femme quand le bruit court qu'elle a commis *l'adultère* même si la rumeur ne s'est pas avérée exacte. Il a, aussi, le droit de la répudier quand il deviendra clair, après le mariage, qu'elle avait une mauvaise conduite avant le mariage.

- Article 430 : Le mari dont la femme n'enfantera pas, après dix ans de mariage, doit la répudier et prendre une autre femme.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME

- Article 433 : La femme n'a pas le droit de demander le divorce quels que soient les manquements de son mari, même s'il est établi qu'il a commis *l'adultère*.

- Article 434 : Quand le mari a l'intention de répudier sa femme, il s'interdit de vivre avec elle. Il faut qu'il la répudie en toute hâte.

### **Au sujet d'héritage**

- Article 313 : Si le défunt n'a pas de garçon, l'héritage reviendra au fils de son frère, et s'il n'a pas de fils de son fils, l'héritage reviendra à sa fille, et s'il n'a pas de fille l'héritage reviendra aux fils de la fille, et s'il n'a pas de petits-enfants l'héritage reviendra aux fils de la fille, et s'il n'a pas de petits-enfants l'héritage reviendra à leur fils, et s'il n'a pas de mâles petits-enfants l'héritage reviendra aux filles des petits enfants.

- Article 315 : Si la mort n'a pas de descendance, des mâles ou des femelles, des fils ou des petits-enfants, ou de leurs descendances mâles ou femelles, l'héritage reviendra à ses ascendants. Son père est celui, parmi ses ascendants qui est le plus digne de l'héritage, et tout lui reviendra. Et s'il n'a pas de père, l'héritage reviendra à son grand-père, ensuite les ascendants de son père.

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAÏSME*

D'après ces citations de la "Bible" et du "Règlements hébreux" la situation de la femme dans le Judaïsme se passe de tout commentaire.

# LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

## Prélude

Dans son ouvrage : "Les 100 : Classement des personnages les plus influents de l'histoire"<sup>(1)</sup> "Michael Hart" dit à propos de Jésus-Christ, au troisième rang après Mohammad qui occupe la première place : "Le Christianisme n'est pas fondé par une seule personne, mais par deux : Jésus et Saint Paul qui doivent se partager cet honneur. Le Christ est celui qui a jeté les bases morales du Christianisme, sa conception spirituelle et tout ce qui concerne la conduite humaine, mais les

---

(1) Michael Hart, *The 100 : A Ranking of the Most influential Persons in History.*

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

principes théologiques sont du fait de Saint Paul. Le Christ est le promoteur du message spirituel, mais Saint Paul est celui qui a ajouté le culte de Jésus. Il a composé aussi une grande part du Nouveau Testament et était le premier missionnaire du Christianisme pendant le premier siècle de notre ère. Pour tout cela, un nombre de savants pensent que Saint Paul est le fondateur du Christianisme et non pas de Jésus-Christ. Il n'est pas logique de considérer Jésus lui-même responsable de ce que l'Eglise ou ses hommes ajoutaient au Christianisme, car beaucoup de ces ajouts sont à l'opposition de l'enseignement de Jésus lui-même. Si les sciences se sont développées en Occident chrétien, il n'est pas logique de dire que c'est le christianisme qui est responsable de l'avancement des sciences aux cours des vingt siècles passés. Nous ne trouvons pas dans les commentaires des religieux chrétiens l'affiliation que le Christianisme ait appelé à méditer l'univers ou à la pensée scientifique. Il est certain que la conversion de l'Empire Romain au Christianisme était entourée, en même temps, de dégradation trop grave en ce qui concerne la technologie et la considération de la science.. Jésus n'avait aucun rôle politique pendant sa vie et le Christianisme, non plus, n'avait aucun effet politique.

En vérité, ses principes ne séduisaient pas les foules. Ils

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

sont même pas acceptés par les gens. La majorité des chrétiens croient que son appel à aimer nos ennemis est d'un idéalisme excessif inapplicable à moins de vivre dans un monde idéal.

Généralement, nous ne respectons pas ce principe, et nous ne nous attendons pas à son application par les autres. Nous ne conseillons même pas à nos enfants de le suivre. La majorité des enseignements du Christ restait, aussi, embarrassant”.

A propos de Paul, Michael Hart dit : “Saint Paul n’a pas été marié, il n’a même pas touché de femme. Il donnait son avis au sujet de la femme, du sexe et du mariage. Et ses points de vue avaient un grand effet sur la pensée européenne. Dans sa première épître aux Corinthiens il écrit :

*“Je dis donc aux célibataires et aux veuves qu’il est bon de rester ainsi, comme moi”. Et il dit, dans sa première épître à Thimothée : “Pendant l’instruction la femme doit garder le silence, en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d’enseigner ni de dominer l’homme. C’est Adam, en effet, qui fut formé le premier”.*

Saint Paul n’avait fait que répéter des pensées courantes de son temps. Mais Jésus n’avait jamais prêché ce que saint Paul disait.

L’apôtre Paul est donc le responsable de passage de la

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

religion chrétienne d'un simple culte à une grande religion. Il est aussi le premier responsable de la déification du Christ au point que certains philosophes du Christianisme considèrent que Paul est celui qui a établi le Christianisme et non pas Jésus-Christ"(1).

### LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME DE JÉSUS

#### La position de Jésus envers la femme

Jésus était miséricordieux envers les malades où il guérissait beaucoup de maux et d'invalidités, soit les hommes soit les femmes. Parmi les femmes, il a guéri la belle-mère de Pierre (Mt 8 : 14-15). Et aussi, "*Or une femme, souffrant d'hémorragie depuis douze ans, s'approcha par derrière et toucha la frange de son vêtement. Elle se disait : "Si j'arrive seulement à toucher son vêtement, je serai sauvée". Mais Jésus, se retournant et la voyant, dit : "Confiance, ma fille ! Ta foi t'a sauvée . Et la femme fut sauvée dès cette heure-là"* (Mt 9 : 20-22).

*"Or, par la suite, Jésus faisait route à travers villes et*

---

(1) *Ibid.*, pp. 47-51 ; 62-65.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

villages ; il proclamait et annonçait la bonne nouvelle du règne de Dieu. Les douze étaient avec lui, et aussi des femmes qui avaient été guéries d'esprit mauvais et de maladies : Marie, dite de Magdala, dont étaient sortis sept démons, Jeanne femme de Chouza intendant d'Hérode, Suzanne et beaucoup d'autres qui les aident de leurs biens" (Lc 8 : 1-3).

Il a guéri, aussi, des hommes : "Comme Jésus sortait de Jéricha avec ses disciples. L'aveugle Bartimée était assis au bord du chemin. Apprenant que c'était Jésus de Nazareth, il se mit à crier : "Fils de David, Jésus, ait pitié de moi !" Jésus s'arrêta et dit : "Appelez-le". Jésus lui dit : "Va, ta foi t'a sauvé". Aussitôt il retrouva la vue et il suivait Jésus sur le chemin." (Mc 10 : 46-52).

"Jésus parcourait toutes les villes et les villages, il y enseignait dans leurs synagogues, proclamant la Bonne Nouvelle du Royaume et guérissant toute maladie et toute infirmité" (Mt 9 : 35-36).

En tout cela, et en ce qui concerne les autres signes que Jésus a fait, il les enseignait sans aucune grâce provenant de lui, mais toute la grâce est dans la main de Dieu. Il leur disait : bien des fois : "Moi, je ne puis rien faire de moi-même " (Jn 5 : 30).

Et c'était Pierre, chef des Apôtres qui enseignait publiquement : "Israélites : écoutez mes paroles : Jésus le Nazoréen, cet homme que Dieu avait accredité auprès de vous

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*en opérant par lui des miracles, des prodiges et des signes au milieu de vous vous le savez” (Ac 2 : 22).*

Il est supposé que Jésus aimait, selon son enseignement, ses amis et ses ennemis sans discrimination. Il dit : *“Aimez vos ennemi”* (Mt 5 : 44). Mais il y avait parmi ses compagnons, hommes et femmes, ceux qui étaient plus favoris que les autres.

*“Or Jésus aimait Martha et sa sœur (Marie) et Lazare”* (Jn 11 : 5). Et pendant le dernier souper : *“Un des disciples, celui que Jésus aimait était couché à table près du sein de Jésus”* (Jn 13 : 23).

Pourtant, Jésus eut des positions de caractère anormal, envers certaines femmes...

### **1 - Envers la femme cananéenne**

*“Partant de là, Jésus se retira dans la région de Tyr et de Sidon. Et voici qu’une Cananéenne vint de là et elle se mit à crier: “Aie pitié de moi, Seigneur, fils de David ! Ma fille est cruellement tourmentée par un démon”. Mais il ne lui répondit pas un mot. Ses disciples s’approchant, lui firent cette demande: “Renvois-là, car elle nous poursuit de ses cris”. Jésus répondit: “Je n’ai été envoyé qu’aux brebis perdues de la maison d’Israël”. Mais la femme vint se prosterner devant lui : “Seigneur, dit-elle, vient à mon secours !” Il lui répondit : “Il n’est pas bien de prendre le pain des enfants pour le jeter aux*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*petits chiens". C'est vrai, Seigneur ! reprit-elle ; et justement les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres". Alors Jésus lui répondit : "Femme, ta foi est grande ! Qu'il arrive comme tu le veux !" Et sa fille fut guérie dès cette heure-là" (Mt 15 : 21 - 28).*

Il est évident que Jésus ne voulait pas répondre à cette femme misérable et affligée, qui se brûlait au feu de regret et de souffrance à cause de sa fille démente, car : *"il ne lui répondit pas un mot"*. Et parce qu'elle dérangeait les disciples en criant, ceux-ci lui ont demandé de la renvoyer. Mais Jésus leur a dit qu'il n'a rien à voir avec les païens car il n'est envoyé qu'aux Israélites, à qui sa miséricorde est réservée. Comme une mère, cette femme-là était pressée et prête à faire tout ce qui est possible pour sauver sa fille. Elle n'a rien trouvé que de s'abaisser et elle *"vint se prosterner devant lui"* demandant la main secourable ! Mais la réponse de Jésus l'a frappée, car il a fait d'elle comme une chienne. Et par conséquent, tous ceux qui ne sont pas Israélites, ne sont que des chiens ! Après que cette pauvre femme s'est déshonorée et a confessé d'être comme une chienne parmi beaucoup de chiens qui ont besoin *"des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres"*, Jésus lui répondit que la fille a été guérie grâce à la foi de sa mère.

## 2 - Envers sa mère

*“Or le troisième jour il y eut une noce à Cana de Galilée et la mère de Jésus était là. Jésus lui aussi fut invité à la noce ainsi que ses disciples. Comme le vin manquait, la mère de Jésus lui dit : “Ils n’ont pas de vin”. Mais Jésus lui répondit : “Que me veux-tu femme ?” (Jn 2 : 1 - 4).*

Chaque Israélite connaît bien le commandement qui vient en tête des dix commandements donnés à Moïse : *“Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent sur la terre” (Ex 20 : 12).*

Et pendant sa lutte contre les scribes et les pharisiens, à propos de leurs traditions inventées, par lesquelles ils ont annulé les commandements de Dieu, avides de gain matériel et peu coûteux, Jésus leur répliqua : *“Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au nom de votre tradition ? Dieu a dit en effet : Honore ton père et ta mère, et encore : celui qui maudit père ou mère, qu’il soit puni de mort. Mais vous, vous dites : “Quiconque dit à son père ou à sa mère : Le secours que tu devais recevoir de moi est offrande sacrée”, celui-là n’aura pas à honorer son père. Et ainsi vous avez annulé la parole de Dieu au nom de votre tradition. Hypocrites ! Esaïe a bien prophétisé à votre sujet, quand il dit : “Ce peuple m’honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi. C’est en vain qu’ils me rendent un culte, car les doctrines qu’ils enseignent ne sont que préceptes d’hommes” (Mt 15 ; 3-9).*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

Est-il raisonnable, après tout cela, de dire ou de croire que cette attitude était celle de Jésus envers sa mère ?

Ajoutons à cela le passage suivant : *“Comme il parlait encore aux foules, voici que sa mère et ses frères se tenaient dehors, cherchant à lui parler. Quelqu’un lui dit : “Voici ce que ta mère et tes frères se tiennent dehors : ils cherchent à te parler”. A celui qui venait lui parler, Jésus répondit : “Qui est ma mère et qui sont mes frères ?” Montrant de la main ses disciples, il dit : “Voici ma mère et mes frères ”(Mt 12 : 46 - 49).*

Mais une autre fois de plus Jésus est innocent de toutes les attitudes qui lui sont prêtées dans ces textes !

### **Enseignement de Jésus au sujet de la femme**

La plupart de son enseignement se trouve dans le “Sermon sur la Montagne”, mentionné par Matthieu, où Jésus dit : *“Vous savez qu’il a été dit : Tu ne commettras pas l’adultère. Et moi je vous dis : quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà, dans son cœur, commis l’adultère avec elle. Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi : car il est préférable pour toi que périsse un seul de tes membres et que ton corps tout entier ne soit pas jeté dans la géhenne.*

*D’autre part il a été dit : si quelqu’un répudie sa femme,*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*qu'il lui remette un certificat de répudiation. Et moi, je vous dis : quiconque répudie sa femme - sauf en cas d'union illégale - l'expose à l'adultère ; et si quelqu'un épouse une répudiée, il est adultère" (Mt 5 : 27 - 32).*

La réalité des faits quotidiens prouve l'impossibilité de se dispenser de la répudiation dans certaines situations. La preuve en est que les états chrétiens ont établi des lois qui permettent la répudiation. Ceci étant est-il dans l'intérêt de la femme répudiée de ne plus jamais se remarier ?

La femme signifie, évoque avant tout l'idée de la famille, fondement de la société humaine. C'est pourquoi il convient de donner un aperçu de la notion famille dans le Christianisme.

### **Enseignement de Jésus au sujet de la famille**

Dans son ouvrage : *Le Jésus des Premiers Chrétiens*, G. Wells écrit : "Malgré qu'il soit habituel, du point de vue des moralistes, que l'enseignement de Jésus confortait la vie heureuse de la famille, il est difficile d'adapter ce point de vue aux textes qui encouragent les gens à briser leurs familles pour des considérations religieuses, comme : "Si quelqu'un vient à moi, et s'il n'a pas de la haine pour son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et ses

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple” (Lc 14 : 26).*

Nous sommes choqués, dans la même mesure, par la diminution des mérites de la vie conjugale vue par l'évangile :

*“Je vous le dis : si quelqu'un répudie sa femme - sauf en cas d'union illégale - et en épouse une autre, il est adultère. Les disciples lui dirent : “Si telle est la condition de l'homme envers sa femme, il n'y a pas intérêt à se marier”. Il leur répondit : “Tous ne comprennent cette langage, mais seulement ceux à qui c'est donné je le donne. En effet il y a des eunuques qui sont nés ainsi du sein maternel ; il y a des eunuques qui ont été rendus tels par les hommes ; et il y en a qui sont eux-mêmes rendus eunuques à cause du royaume des cieux. Comprenne qui peut comprendre!” (Mt 19 : 10-12)<sup>(1)</sup>.*

## LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME DE PAUL

### La position de Paul envers la femme

Paul recommandait à ses fidèles d'être beaux envers

---

(1) G.A. Wells, *The Jesus of the Early Christians*, Pemberton Books, London, 1971, p. 57.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

les femmes qui les servaient. Il conseillait à tous, hommes et femmes, se saluer les uns les autres par un saint baiser. Ce commandement était la terminaison de ses lettres :

*“Je vous recommande Phoebé, notre sœur, diaconesse de l’église de Cenchrées... Car elle a été une protectrice pour bien des gens et pour moi-même... Saluez Marie, qui s’est donné beaucoup de peine pour vous.. Saluez Trypène et Tryphose, qui se sont donné de la peine dans le Seigneur. Saluez ma chère Persis, qui s’est donné beaucoup de peine dans le Seigneur. Saluez-vous les uns les autres d’un saint baiser” (Rm 16 :1-6).*

*“Saluez-vous les uns les autres d’un saint baiser” (1 Co 26 : 20 ; 2 Co 13 : 12).*

## L’ENSEIGNEMENT DE PAUL AU SUJET DE LA FEMME

### La femme est responsable du premier péché

Paul adhérait à l’idée que la femme est responsable du premier péché humain. Il pensait que la femme est celle qui a été séduite, et non pas Adam. C’est Eve qui a transgressé la loi de Dieu, et par la suite a commis le premier crime et devenait transgresseuse : *“Je ne permets pas à la femme d’enseigner ni de dominer l’homme. Qu’elle se*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*tienne donc en silence. C'est Adam, en effet, qui fut formé le premier, Eve ensuite. Et ce n'est Adam qui fut séduit, mais c'est la femme qui, séduite, tomba dans la transgression" (1 Tm 2 : 12 - 14).*

### **La femme est inférieure à l'homme**

*"Je veux pourtant que vous sachiez ceci : le chef de tout homme, c'est le Christ ; le chef de la femme, c'est l'homme ; le chef du Christ, c'est Dieu.*

*Toute femme qui prie ou prophétise tête nue fait affront à son chef ; car c'est exactement comme si elle était rasée. Si la femme ne porte pas de voile, qu'elle se fasse tondre !..*

*Car ce n'est pas l'homme qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme. Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme" (1 Co 11 : 3-9).*

*"Comme cela se fait dans toutes les églises des saints, que les femmes se taisent dans les assemblées ; elles n'ont pas la permission de parler ; elles doivent rester soumises, comme dit aussi la loi. Si elles désirent s'instruire sur quelque détail, qu'elles interrogent leur mari à la maison. Il n'est pas convenable qu'une femme parle dans les assemblées " (1 Co 14 : 34-35).*

*"Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur. Car le mari est le chef de la femme, tout comme le Christ est le*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*chef de l'Eglise. Mais, comme l'Eglise est soumise au Christ, que les femmes soient soumises en tout à leurs maris" (Ep 5 : 23-24).*

### L'ENSEIGNEMENT DE PAUL AU SUJET DE LA FAMILLE

Paul incitait tous, hommes et femmes, à ne pas se marier, sauf par crainte de commettre l'adultère. *"Il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme. Toutefois, pour éviter tout dérèglement, que chaque homme ait sa femme et chaque femme son mari..*

*Je voudrais bien que tous les hommes soient comme moi. Je dis donc aux célibataires et aux veuves qu'il est bon de rester ainsi comme moi. Mais s'ils ne peuvent vivre dans la continence, qu'ils se marient : car il vaut mieux se marier que brûler.*

*N'es-tu pas lié à une femme ? Ne cherche pas de femme.. celui qui est marié a souci des affaires du monde : il cherche comment plaire à sa femme" (1 Co 7: 1-33).*

Un tel enseignement encourage la démolition du système familial et, par conséquent, la démolition du monde... !

Cet enseignement est contraire au commandement de

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

Dieu qui a créé l'homme pour peupler la terre et la labourer.

C'est pourquoi Dieu a ordonné à l'homme de se marier et de se multiplier. C'était Son commandement dès l'établissement de la première famille sur terre : *"Dieu créa l'homme à Son image.. mâle et femelle Il les créa. Dieu les bénit et Dieu leur dit :*

*"Soyez féconds et prolifiques, peuplez la terre"* (Gn 1 : 27-28). Et ce fut aussi le commandement de Dieu, après le Déluge : *"Dieu bénit Noé et ses fils, Il leur dit : "Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre"* (Gn 9 : 1).

### **La loi et les Prophètes ordonnent d'avoir des attentions pour la veuve, qui est semblable à l'orphelin**

*"Tu ne prendras pas en gage le vêtement d'une veuve. Si tu fais la moisson dans ton champ, et que tu oublies des épis dans le champ, tu ne reviendras pas les prendre. Ce sera pour l'émigré, l'orphelin et la veuve, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans toutes les actions. Si tu gaules tes olives, tu n'y reviendras pas faire la cueillette ; ce qui restera sera pour l'émigré, l'orphelin et la veuve. Si tu vendanges ta vigne, tu n'y reviendras pas grappiller ; ce qui restera sera pour l'émigré, l'orphelin et la veuve. Je t'ordonne de mettre en pratique cette parole"* (Dt 24 : 17 - 22).

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*“Père des orphelins, justicier des veuves, tel est Dieu dans Sa Sainte demeure” (Ps 68 : 5).*

*“Apprenez à faire le bien.. faites droit à l’orphelin, prenez la défense de la veuve” (Is 1 : 17).*

Tout cela est bien connu et considéré comme une bonne action que les peuples reconnaissent. Mais Paul fait une différence entre la vieille veuve, ayant plus de soixante ans, et la jeune veuve, ayant moins de soixante ans, le jeune veuf qui se remariera, probablement. Il dit : *“Une femme ne sera inscrite au groupe de veuves que si elle est âgée d’au plus soixante ans et n’a eu qu’un mari.. Quant aux jeunes veuves, tu les écarteras. Car, lorsque leurs désirs les détournent du Christ, elles veulent se marier, encourageant ainsi le jugement pour avoir rompu leur premier engagement” (1 Tm 5 : 9 - 12).*

La Bible de Jérusalem annote ce texte comme suit : *“Expérience faite, Paul ne considère plus comme sage de proposer aux jeunes veuves l’idéal qu’il exposait en 1 Co 7 : 8,40”, c’est-à-dire : “Je dis donc aux célibataires et aux veuves qu’il est bon de rester ainsi, comme moi”.*

Ainsi les choses se sont déroulées à travers les siècles, concernant l’illicite et le licite.

Il est certain que déclarer illicite ce que Dieu a rendu licite, c’est imposer de lourdes charges aux croyants. Cela conduit à sombrer dans les passions et à se livrer aux

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

turpitudes.

En ce sens les confessions de Paul, lui-même, se passent de commentaires :

*“Effectivement, je ne comprends rien à ce que je fais : ce que je veux, je ne le fais pas, mais ce que je hais, je le fais..*

*Je sais qu'en moi - je veux dire dans ma chair - le bien n'habite pas.. puisque le bien que je veux, je ne le fais pas et le mal que je ne veux pas, je le fais.. dans mes membres, je découvre une autre loi qui combat contre la loi que ratifie mon intelligence : elle fait de moi le prisonnier de la loi du péché qui est dans mes membres. Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps qui appartient à la mort ?” (Rm 7 : 15 - 24). “Et vous, qui étiez morts à cause de vos fautes et des péchés ou vous étiez autrefois engagés, quand vous suiviez le dieu de ce monde.. l'esprit qui agit maintenant parmi les rebelles. Nous étions de ce nombre, nous tous aussi, qui nous abandonnions jadis aux désirs de notre chair : nous faisons ses volontés, suivions ses impulsions, et nous étions par nature, tout comme les autres, voués à la colère” (Ep 2 : 1- 3).*

## LA FEMME SOUS L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE

Dans le Christianisme, le pouvoir législatif n'est pas limité à Jésus-Christ, mais étendu à Paul et aux Pères de l'Église. Il y a la délégation donnée par Jésus à Pierre, et mentionnée par Matthieu : *"Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aux cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aux cieux"* (Mt 16 : 19).

Cette délégation fut ensuite étendue aux disciples : *"En vérité, je vous le déclare : tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au ciel"* (Mt 18 : 18).

Après l'ascension du Christ, les disciples et leurs suivants, s'engagèrent suite à l'appel de non-juifs à croire en lui. Mais puisqu'ils étaient des Juifs, la plupart d'entre eux insistèrent sur la nécessité de circoncire les nouveaux croyants, selon la Loi de Moïse qui était la base de la foi pour tous, et aussi à l'exemple de Jésus qui *"fut circoncis"* (Lc 2 : 21), huit jours après sa naissance. La circoncision est l'alliance perpétuelle entre Dieu, d'une part, et Abraham et ses descendants, d'autre part :

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*“Dieu dit à Abraham : “Toi, tu garderas mon alliance et après toi les générations qui descendront de toi. Voici mon alliance que vous gardez entre Moi et vous, c’est-à-dire ta descendance après toi : tous vos mâles seront circoncis : vous aurez la chair de votre prépuce circoncise, ce qui deviendra le signe d’alliance entre Moi et vous. Mon alliance deviendra dans votre chair une alliance perpétuelle, mais l’incirconcis, le mâle qui n’aura pas été circoncis de la chair de son prépuce, celui-ci sera retranché d’entre les siens. Il a rompu mon alliance” (Gn 17 : 9 - 14).*

Tel est le critère légitime de la Bible pour faire la discrimination entre les enfants d’Abraham, selon le dogme : les circoncis, et les autres qui ont rompu l’alliance de Dieu : les incirconcis.

La question de la circoncision, soulevée en Antioche par les Juifs qui ont cru, provoquait des confusions parmi les premiers chrétiens. Il a paru bon de monter à Jérusalem, vers les apôtres et les anciens à propos de cette controverse. Là où a été tenu le premier concile chrétien, en 50 apr. J.-C. les pères de l’Eglise ont pris la décision d’abrégé la circoncision, et d’envoyer une délégation à Antioche pour leur dire : *“L’Esprit Saint et nous-mêmes, nous avons en effet décidé de ne vous imposer aucune autre charge que ces exigences inévitables : vous abstenir des viandes de sacrifices païens, du sang, des animaux étouffés et de*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

*l'immoralité. Si vous évitez tout cela avec soin, vous aurez bien agit" (Ac 15 : 28 - 30).*

Ce verset : "*L'Esprit Saint et nous-mêmes, nous avons en effet décidé...*", signifie clairement qu'il y a deux avis : celui de l'Esprit Saint, et celui des pères de l'Eglise. Ils sont d'accord, cette fois, sur l'abrogation de la circoncision ! Mais le désaccord entre les deux est consigné, à travers les siècles, dans l'histoire des Conciles chrétiens où chaque partie des pères de l'Eglise prétendait être fortifiée par l'Esprit Saint, maudit l'autre partie et l'excommunia. Cette vérité fut rappelée comme exemple par "Martin Luther" dans sa discussion à Leipzig, en Allemagne, en 1519. Il dit à son adversaire, l'homme du Pape : "Que pensez-vous de la position de Paul qui a fait des reproches à Pierre publiquement ? Pierre, était-il préservé de commettre une erreur ? Et que pensez-vous des conciles où chacun a condamné l'autre et l'a excommunié ? Qui était l'ex-communiateur vrai et l'excommunié vrai ?<sup>(1)</sup>.

A travers des siècles, les pères de l'Eglise sont ceux qui formaient le Christianisme. Les chrétiens suivaient leurs chemins, en vertu de l'influence qu'ils exerçaient profondément sur eux.

---

(1) Dr. Hannah Al-Khodari, *Martin Luther*, Le Caire, p. 92.

## ÉTUDE HISTORIQUE

Pour connaître la réalité de la position de la femme sous l'autorité de l'Eglise, il suffit d'exposer brièvement des passages de : "*l'Évangile selon la femme*"<sup>(1)</sup>. C'est en effet, une œuvre documentaire, renforcée par des preuves et des témoignages composée par Karen Armstrong. Cette femme écrivain est entrée dans la vie monacale pour quelques années, puis elle s'était engagée dans des hautes études à l'Université d'Oxford.

### **Pourquoi « L'Évangile selon la femme »**

A la première page de ce livre, à côté du titre principal, on lit le sous-titre, qui donne l'essence de son contenu : Création de la guerre sexuelle par le Christianisme en Occident. Quant à la raison du choix de ce titre, Karen écrit : "J'ai nommé ce livre : *L'Évangile selon la femme*, parce qu'il raconte l'histoire de la vie des femmes à

---

(1) K. Armstrong, *The Gospel According to Woman*, Elm Tree Books, London, 1986.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

travers l'évangile de Jésus-Christ. Le mot : évangile, signifie, naturellement : bonnes nouvelles. Malgré que le christianisme, à l'aube de son histoire, offrit à la femme un message positif, il faut dire que dès le deuxième siècle, il ne resta jamais pour les femmes ce qu'il était : "des bonnes nouvelles. Le christianisme était un acte destructif envers les femmes"(1).

### **La femme est souillure !**

"Le corps de la femme était considéré comme une chose de profond mécontentement. Il était une source de profond embarrasement aux Pères que Jésus fut né d'une femme. Ils insistaient d'un serment à l'autre et d'un traité à l'autre que Marie resta vierge, non seulement avant la naissance du Christ mais encore après lui aussi.. Odo de Cluny, écrit au XIIe siècle : "Embrasser une femme signifie embrasser un grand sac de crotte" ! Les intestins cachés de la femme qui sont caractérisés par leur malpropreté, et son utérus dévorant, tout cela était, particulièrement, un objet de sentiment de saleté. Les pères voulaient assurer que Jésus n'eût eu que le moins

---

(1) *Ibid.*, Introduction. Je voudrais notifier que le texte qui sera cité par la suite se terminera par le numéro de la page, sans utiliser la note une seconde fois.

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

possible de rapport avec ce corps repoussant" (p. 23).

Un évêque français, vécu au XIII<sup>e</sup> siècle, écrit : "Toutes les femmes, sans exception, sont des prostituées. Elles sont, comme Eve, la cause de tous les maux dans le monde". Un moine bénédictin, Bernard de Moraix, dit sans ambages, dans ses poèmes : "Il n'existe aucune femme vertueuse sur terre". Et le moine anglais Alexander Neckham dit : "Car la femme était sexuellement insatiable, il arrive fréquemment qu'elle entraînaît un pauvre diable pour coucher avec elle afin d'assouvir sa lascivité, en absence de son mari, et quand elle est en état d'érotisme. Il s'en suit que les maris devaient élever, fréquemment, des enfants qui ne sont pas les leurs". Le mythe de la sexualité vorace était bien établi au point que Robert Burton y fait allusion, en 1621, comme une plainte universelle. "Les névroses et les terreurs excitées par Jérôme, Tertullien, Augustin et leurs adeptes contre les femmes, pour les rendre détestables aux hommes, tout cela était imprimés sur la conscience de l'Europe Occidentale" (p. 70).

### **Assassiner le caractère de la femme**

Les pères de l'Eglise désiraient ardemment assurer que la femme est l'origine du péché et du mal dans le monde.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

Par conséquent il fallait l'accabler jusqu'au dernier point, et l'anéantir psychologiquement sous le poids du sentiment de culpabilité et de la honte liées à sa nature et à sa constitution physique. Ils profitaient de toute occasion pour insuffler en la femme l'esprit de la déception. A propos de la tenue vestimentaire, Tertullien a écrit, au troisième siècle, une lettre à "ses sœurs bien-aimées", où il ne tarda pas glisser de l'affection et du respect, à une étonnante attaque. Il écrit : "S'il y avait une foi si grande comme nous nous attendons à lui prendre plaisir dans le ciel, chacune de vous, mes sœurs bien-aimées - dès qu'elle connaissait le Seigneur et avait su la réalité de sa situation - ne devait pas désirer une mode d'habillement si réjouissante (je ne veux pas dire : si pleine d'ostentation). Il aurait été plus juste si elle préférait sortir en humble vêtement, marchant comme Eve, se lamentant et se repentant, afin que son vêtement pénitentiaire soit un moyen de racheter ce qu'elle héritait d'Eve : la honte, c'est-à-dire le premier péché et le déshonneur de la perdition humaine. Le Seigneur dit à Eve : "*c'est péniblement que tu enfanteras des fils. Tu seras avide de ton homme et lui te dominera*" (Gn 3 : 16). Ne savez-vous pas que chacune de vous est une Eve ? !

La sentence de Dieu à propos de votre sexe existe à notre époque : le sentiment de culpabilité doit exister

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

aussi. Vous êtes la porte traversée toujours par Satan : vous êtes les premières à goûter l'arbre interdit, et vous êtes les premières à désobéir à l'ordre divin. Vous êtes cette femme-là qui l'a convaincu (de manger de l'arbre) quand le démon n'avait pas l'audace de l'attaquer. Ainsi, vous avez détruit, facilement, l'image de Dieu : l'homme. A cause de votre condamnation à mort, le fils de Dieu devrait, même, mourir".

C'est le même enchevêtrement d'idées que nous trouvons, sous une forme moins articulées, en 1-, Thimothée : l'apparence de la femelle, Eve, et la douleur de l'enfantement. Il paraît étrange, à première analyse, que cette grande attaque - qui considère chaque femme responsable, à part entière de la destruction de l'homme et de la crucifixion du Christ - commence et finit par une donnée relativement secondaire, c'est-à-dire les habillements féminins. Ce qui enflammait la virulente attaque de Tertullien ne peut être qu'une peur purement déraisonnable. Comme son traité l'indique par la suite, on trouve qu'il met l'accent, totalement, sur le sexe" (p. 54-55).

Quant à Jérôme, on trouve que "ce qu'il fait n'est que d'aller trop loin dans son regard sexuel sur les femmes, à cause de sa répression sexuelle. Il est frustré rudement au point qu'il dit aux femmes qu'elles sont insatiables à

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

propos de leur sexualité. Il a oublié, ici, qu'il écrit sa lettre à une bonne fille (au service de l'église), qui lui a demandé son conseil (à propos de la vie chrétienne). Il s'empressait, alors, de l'exhorter à vivre coupée du monde. Aussitôt qu'elle fera le tour ici et là, le désir des hommes sera éveillé. Il était si absorbé par son imagination délirante au point qu'à la fin de sa lettre, il l'a comparée à une prostituée. Il a procédé exactement de la même manière que Tertullien qui a commencé sa lettre appelant ses lectrices : "mes bien-aimées", et l'a terminée en appelant chacune d'entre elles : "Eve".

La femme est, donc, le pire ennemi de l'homme. Elle est la prostituée qui séduira l'homme à sa damnation, car elle est Eve la tentatrice éternelle. Comme le péché originel s'attache au sexe, de même la femme est Eve, car elle est sexuelle" (p. 60).

### **A propos des épouses des Prophètes !**

"De temps à autre, nous voyons l'hostilité contre les puissances sexuelles des femmes, et la peur d'elles. Augustin voit aussi le danger chez les femmes vertueuses mentionnées dans l'Ancien Testament et il arrive quelquefois à des conclusions ridicules. En essayant l'accord de la vie sexuelle des Patriarches, il présente

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

Abraham et Isaac ayant des rapports sexuels avec leurs femmes afin d'obéir à l'ordre de Dieu pour fonder la race élue, mais tout cela était accompagné d'aversion énorme. Plutôt que de coupler, ils préféreraient s'abstenir.. Abraham, qui paraît (selon la Genèse) être un homme sexué, aurait été bien ahuri de lire tout cela..

Augustin poursuivit ses conclusions : Isaac était plus heureux. La Bible dit qu'il avait couplé une seule fois<sup>(1)</sup>, et il était si chanceux qu'il en eut des jumeaux, Esaü et Jacob. Il n'avait donc pas besoin, de coupler une autre fois. Quand il eut à parler de Jacob, qui eut douze enfants, Augustin se trouvait en mauvaise posture. Il conclut que Jacob voulait, ardemment, suivre l'exemple d'Isaac, c'est-à-dire coupler une seule fois dans toute sa vie. Mais ses deux épouses, Léa et Rachel, l'importunaient de leur désir excessif et de leur avidité sexuelle<sup>(2)</sup>. Ce saint Patriarche fut donc forcé d'aban-donner ses idéaux. Cependant Léa et Rachel étaient de bonnes épouses. Pour Augustin,

---

(1) La Genèse dit : *"Après qu'Abraham eut engendré Isaac, celui-ci, à quarante ans, prit pour femme Rébecca, fille de Betouël, l'Araméen.. Isaac implora le Seigneur pour sa femme, car elle était stérile. Le Seigneur eut pitié de lui, sa femme Rébecca devint enceinte"* ( Gn 25 : 20-21). Quand la Bible dit que Rébecca *"était stérile"*, cela signifie qu'Isaac avait des rapports sexuels avec elle plusieurs fois !.

(2) La Genèse dit : *"Au temps de la moisson des blés, Ruben partit dans les champs en quête de pommes d'amour (qui favorisaient la fécondité). Il en rapporta à sa mère Léa. Rachel dit à Léa : "Donne-moi des pommes d'amour de ton fils ... Et bien ! Que Jacob couche avec toi cette nuit en échange des pommes d'amour de ton fils ..." Le soir Jacob vint des champs ... Il coucha avec elle"* ( GN 30 : 14-16).

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

comme pour ses prédécesseurs Jérôme et les autres, toutes les femmes, quelques vertueuses qu'elles soient sont les ennemis des hommes. Il écrivit à un de ses ami : "Qu'elle est la différence : soit une épouse soit une mère ?! Elle est néanmoins Eve la tentatrice au point que nous devons nous méfier de chaque femme".

Il n'y a pas de place pour cet ennemi dans le monde masculin. Puis, il n'y a pas de place, du tout, pour elle dans le plan de Dieu (pour sauver le monde)" (p. 61).

### **« Pourquoi Dieu a-t-Il créé ces femmes ?! »**

"Augustin paraît être bien embarrassé par cette question. Il n'est pas possible pour lui que la femme soit une amie et une aide semblable à l'homme. Après tout, "Si le besoin d'Adam était la bonne compagnie et la conversation : il serait mieux satisfait par deux hommes ensemble, comme des amis, et non pas : un homme et une femme".

La seule raison, à son avis, pour laquelle Dieu a créé les femmes, est l'enfantement. Luther avait exactement le même avis.

La seule vocation de la femme est d'avoir des enfants autant que possible, pour que le plus grand nombre de gens puisse être dirigé à l'Évangile. Luther ne

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

s'intéressait jamais à l'effet des nombreux accouchements des femmes. Il écrit : "Si elles deviendront fatiguées, ou même mortes, cela ne fait rien. Laissez-les mourir en accouchement : c'est pour cela qu'elles sont créées" (p. 61-2).

**Le règne de la stupidité : « La femme est-elle un être humain ?! »**

"Le Protestantisme prit part, pleinement, à la misogynie des Pères de l'Eglise Catholique.

Quand les Luthériens s'interrogeaient, à Wittenburg, si les femmes étaient vraiment des êtres humains, ils ne posaient pas là une chose nouvelle. Les théologiens étaient, toujours, embarrassés par la position de la femme dans le plan de Dieu (pour sauver les hommes). Thomas d'Aquin était embarrassé, de même qu'Augustin, s'il était nécessaire de créer la femme.

Il concluait que la nature de la femme est caprice et passion. Il écrit : "En ce qui concerne la nature de l'individu, la femme est défectueuse et méprisable, car la force active dans le sperme du mâle tend à la production d'une ressemblance parfaite au sexe masculin, tandis que la production d'une femme résulte d'une imperfection dans la force active, ou d'une indisposition matérielle, ou

même d'une influence extérieure."

Dire que la nature individuelle des femmes est défectueuse n'est qu'une idée qu'il a glanée de la biologie d'Aristote. Le mâle est la norme, et la femme n'est qu'un homme défectueux" (p. 62).

"Nous, les femmes, nous nous méfions encore l'une de l'autre. Il est certain que cela constitue un des plus misérables héritages de notre passé chrétien. Il n'est pas étonnant, en tout cas, que les femmes soient, encore, soupçonneuse l'une de l'autre, parce que notre culture nous a communiqué beaucoup d'idées terribles, sur notre sexe. Au Concile de Maçon, au VI<sup>e</sup> siècle, les évêques ont eu à voter pour décider si les femmes avaient des âmes ! La motion a été adoptée par un vote majoritaire ! Avec une telle misogynie, qui, donc, peut nous blâmer de nous détester les unes les l'autres ?!" (p. 64).

### **L'effet de l'adoration de Marie sur les femmes**

A l'époque des croisades "et dans ce monde-là religieux et agressif, réservé uniquement aux hommes, venait le culte de la Vierge marie. Les cathédrales étaient établies, en son honneur, dans toutes les régions de l'Europe. Elle remplaçait Saint Michel comme un foyer de dévotion populaire et légendaire. Marie est du parti des

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

pauvres et des négligés. Elle peut faire entrer au royaume de Dieu un peuple, que Dieu a assigné à l'Enfer. En tout cas, il est certainement vrai que ni l'amour platonique ni le culte de la Vierge Marie n'avaient influencé la position actuelle des femmes dans la société. Il est certain aussi, qu'aucun d'eux n'a mis fin à la propagande misogyniste et officielle que l'Eglise avait continuée à diffuser. Saint Bernard, qui faisait de son mieux pour promulguer dans l'Eglise le culte de la Vierge Marie, était un misogyne implacable. Quand sa sœur vint lui rendre visite à son monastère, Bernard s'emporta en la voyant porter un vêtement neuf. Elle était, selon lui, une sale prostituée et une sacoche de crotte. Le nouveau culte ne faisait rien pour réformer ses pensées au sujet du corps de la femme. Elles restaient exactement celles de la tradition de Tertullien" (p. 74).

### **Le mariage : un châtement féminin ?!**

"C'est lui, Luther, qui, vigoureusement, faisait des femmes des expulsées solitaires et ostralisées du monde des hommes dans le mariage "chrétien". Pour Luther, au lieu de rendre aux femmes leur dignité spoliée et favoriser le mariage comme une chose obligatoire, il y voit comme un châtement infligé à la femme. Il écrit : "Ce

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

châtiment émane aussi, du péché originel, et la femme le porte comme elle porte, à contre-cœur, ces douleurs et ces incommodités imposées à son corps. Le pouvoir reste entre les mains de l'homme, et la femme est obligée de lui obéir selon le commandement de Dieu. L'homme gouverne la maison et l'état. Il fait la guerre, défend ses obsessions, laboure le sol, construit, plante, etc. La femme est, au contraire, comme un clou enfoncé au mur. Elle s'assoit à la maison. La femme doit rester à la maison et s'occuper des tâches ménagères, comme une personne privée de l'habileté de la gestion des tâches extérieures qui concernent l'état... De cette façon, Eve est punie”.

“Rien n'est changé. Peut-être que Luther luttait avec Rome à propos de la doctrine, mais nous avons vu, fréquemment, comment la tradition de la névrose chrétienne n'était pas affectée par la différence dogmatique et intellectuelle. La femme reste encore Eve... L'image extraordinaire du clou enfoncé au mur est très révélatrice. Elle est misérable sans appui, poussée à son rôle d'épouse et de mère, sans être alléchée ou câlinée dans une maritale intimité pleine de chaleur. C'est pourquoi, au commencement du mariage chrétien, il n'y avait ni amour, ni égalité, ni vie en harmonie entre les hommes et leurs épouses” (p. 274-275).

**Pour être sauvée : La femme deviendra un homme !**

Bien que l'Église en Occident ne permette peut-être pas, à la femme de faire le travail du mâle, les théologiens étaient certains que la vierge devenait un homme d'honneur. Jérôme écrit : "Tant que la femme est créée pour l'accouchement et les enfants, elle est différente de l'homme comme la chair est différente de l'âme. Mais quand elle veut servir le Christ plus que le monde, elle cesse, alors, d'être une femme, et est appelée un homme". (Commentaire de l'Épître de Paul aux Ephésiens par Jérôme). Il est étonnant que Jérôme compare les femmes avec la chair. Nous avons vu comment il a considéré son corps comme un ennemi qui doit être privé de nourriture et brutalement tué, afin que l'âme en soit libérée...

Si la femme pouvait se libérer de sa sexualité, elle deviendrait une créature spirituelle et masculine. Ambrose est bien clair : afin d'être sauvée, la femme doit devenir un mâle : "Celle qui ne croit pas est une femme, et doit être désignée par le nom de son sexe, tandis que celle qui croit s'avance vers la masculinité parfaite. Alors, elle se passera du nom de son sexe, de la séduction de la jeunesse, et de la loquacité de la vieillesse".

Pour Ambrose, le salut de la femme signifie l'abandon de sa féminité, et devenir entièrement humain et adulte, c'est devenir un mâle" (p. 129).

LES CONSÉQUENCES DE CETTE PENSÉE CHRÉTIENNE ET  
ECCLÉSIASTIQUE

**Commandements cléricaux pour limiter les rapports  
sexuels !**

“Au cours de la diffusion lente du Christianisme, sa misogynie et sa haine sexuelle se diffusaient aussi. Les prédicateurs étaient tous, naturellement, des hommes ; ils étaient célibataires ou forcés, à contre cœur, au célibat, et c’est la raison pour laquelle ils avaient eu une attitude complexe à l’égard du sexe. Le message sexuel, qui touchait les hommes de la vue, n’était plus dépressif et négatif que celui qu’on trouvait dans les *Directives pour la Confession* avec qui l’Eglise avait essayé de contrôler les vies sexuelles des gens, même celles des mariés. Ainsi, les *Pénitences* (guides pour le clergé sur le jugement des divers péchés des croyants) montrent qu’au début du Moyen Age, l’Eglise essayait d’imposer l’abstinence totale aux couples mariés. L’amour sexuel était interdit quand la femme était enceinte, ou en cas d’allaitement.. Il était interdit, aussi, pendant le carême, l’avent, les jours des

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

Cendres, les dimanches, les mercredis, les vendredis et avant la communion..

Les pénitences s'intéressaient beaucoup à la fréquence des péchés de la masturbation (surtout par le clergé). Cela indique combien le peuple essayait d'observer les règles, mais il était obligé de pratiquer la masturbation en raison de l'interdiction de toutes autres issues sexuelles.. Il y avait, aussi, d'autres risques physiques. La mal nutrition provenant de la privation et, aussi, l'insuffisance des repas régnaient en Europe pendant longtemps. Il est bien connu que cela diminue la libido. Le repas malsain signifie, aussi, que beaucoup de gens souffraient des dermatoses épouvantables et défigurants. Les femmes souffraient beaucoup de vaginités et des douleurs ovariennes, qui rendaient les rapports sexuels, fréquemment, douloureux ou impossibles. La maladie vénérienne était ordinaire. De plus, les hommes et les femmes étaient mal odorants. Même en admettant, que nous parlons d'une société qui n'a pas estimé se laver autant que nous, les femmes anglaises, parmi les autres étrangères, étaient connues, particulièrement, pour être mal odorantes. Eveiller le désir avant les rapports sexuels n'était pas connu par les paysans en France et en Angleterre. Il y avait, aussi, le danger permanent dû à la grossesse, à l'époque où l'accouchement était périlleux

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

pour la femme. C'était, fréquemment, la cause de la mort du bébé. Le fait était, tel, que l'explosion de la propagande anti-sexe, déchaînée par l'Eglise, a touché la corde sensible de beaucoup de gens. Ils regardaient le sexe sans rien de satisfaisant ni d'encourageant à la vie conjugale" (p. 35-7).

### **Massacres épouvantables des femmes !**

La pensée chrétienne et ecclésiastique, persistait, à travers plusieurs siècles, à attiser une atmosphère enflammée par la haine contre la femme et par peur d'elle. Cette atmosphère tirait ses racines des premières pages de la Bible qui exposent le premier péché, et qui rendent Eve responsable de ce péché et par conséquent elle sera responsable de toutes les douleurs et de toutes les souffrances éprouvées par le genre humain sur terre. Ensuite, vint l'idée du péché hérité que Paul a plantée dans le Christianisme sans aucun fondement. Les pères de l'Eglise la gardaient jusqu'à la venue d'Augustin, qui a formulé la doctrine du péché originel dans sa forme finale. Karen Armstrong, à ce propos, écrit : "La répression de la civilisation occidentale n'est bien apparente qu'en cas de grandes paniques de persécution qui fait éruption, de temps à autre, avec violence

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

étonnante. Puis elle s'étouffe soudainement, laissant chacun désorienté et embarrassé par la folie temporaire qui avait saisi la société... Cette manie de persécution n'est pas orientée vers de vrais coupables ou de vrais ennemis de la société, mais, vers des victimes qui servent de bouc émissaire pour les névroses que la société avait réprimées, et qu'elle ne pouvait exprimer qu'avec cette méthode violente et déraisonnable. Nous appelons, fréquemment, cette folie : "*Chasse aux sorcières*", à cause de la grande folie de persécuter les sorcières qui envahit l'Europe pendant les XVIe et XVIIe siècle. D'ailleurs, la grande chasse aux sorcières faisait plus que de donner un nom à un phénomène occidental curieux et gênant. Elle avait, profondément, endommagé les rapports entre les sexes dans notre société. La Chasse aux sorcières amassait toutes les craintes secrètes du sexe qui s'étaient développées en Occident Chrétien. A la fin du XVe siècle, l'Eglise avait, clairement, empreint l'Europe par la terreur de la sexualité et de la crainte des femmes, qui éclataient, sporadiquement, dans la première Chasse aux sorcières. La panique s'accrut pendant le XVIe siècle, atteignant son apogée vers la fin du XVIe siècle, et continuait jusqu'aux environs 1680 quand cette fureur fut dissipée. L'Amérique, le Nouveau Monde, avait sa folie de sorcières en Salem, en 1692, reproduisant la névrose de

l'Europe, de l'autre côté de l'Atlantique.

La Chasse aux sorcières était un phénomène religieux, manigancé par l'Eglise, renforcé par les convictions des pieux et les craintes des sorcières elles-mêmes.. La Chasse aux sorcières était, purement, le produit du zèle chrétien, et un phénomène exclusivement occidental. Certaines régions de l'Europe souffraient plus que d'autres. La Chasse aux sorcières en Espagne, en Italie, et en Hollande, était limitée et sporadique. Elle était faible en Angleterre, malgré l'exécution des centaines de femmes qui s'occupaient dans les sciences occultes et qui constituaient un phénomène tout à fait différent de celui relevant de la chasse aux sorcières. Quant à l'Ecosse, la France, les Etats Allemands et la Suisse, la folie était la plus mauvaise de tout. Il arrivait que la Chasse aux sorcières éclata violemment dans une région, puisqu'elle s'arrêta soudainement, pour éclater une autre fois dans la même région après quelques années. Pendant la Chasse aux sorcières, on croyait que certaines femmes avaient des rapports sexuels avec un diable du nom d'Incubus. Ces sorcières pouvaient s'envoler dans l'air pendant la nuit pour suivre une cérémonie du sabbat où elles adoraient le Diable et s'enfonçaient dans des rites cannibales et des orgies sexuelles très perverses. On croyait, aussi, que les sorcières avaient des pouvoirs

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

magiques : elles se liguaient avec Satan pour détruire le genre humain. Elles pouvaient soulever des tempêtes, dévaster les récoltes et causer l'impuissance sexuelle, la stérilité et même la mort. La "Sorcière" était une création chrétienne. En effet, elle était considérée comme une des plus dangereuses hérétique car elle donnait au diable l'honneur qui appartient à Dieu. Dès lors, il était du devoir de tout bon chrétien de chasser tous ces ennemis de la société et de Dieu. La conspiration devait être démasquée, et les sorcières devaient être obligées à confesser leurs péchés, à découvrir leurs collègues et leurs complices. C'est pourquoi la torture était justifiée et était pratiquée si brutalement au point que ces femmes- là admettaient qu'elles avaient été vraiment des sorcières. Elles décrivaient alors leurs rapports sexuels avec le Diable et tout ce qui arrivait pendant le sabbat. Tout ce montage était l'œuvre des inquisiteurs.

La croyance aux sorcières n'était pas logique. Elle était, en contradiction avec beaucoup de principes chrétiens y compris le commandement de Jésus à aimer les ennemis. Elle était une conviction émotionnelle provenant de la répression que le Christianisme avait imposée à l'Europe. Pendant plusieurs siècles, le sexe était considéré comme un mal et les femmes comme les ennemis des hommes. Maintenant le sexe devint diabolique, et les femmes

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

devinrent les ennemis jurés de la société.

Certaines personnes croyaient, fortement en l'existence de ces sorcières de sorte qu'elles considéraient comme obligatoire de tuer des milliers de femmes. Il est difficile de savoir combien de gens ont succombé à cette folie pendant deux cents ans. Quelques savants affirmaient qu'autant de gens étaient morts dans les Chasses aux sorcières que pendant toutes les guerres européennes jusqu'à 1914. Dans certains villages suisses, il était rare de trouver une femme encore en vie. Il est impossible d'estimer le nombre des victimes avec précision mais il était sans doute horriblement grand. La sorcellerie était, répétons-le, une fantaisie délirante et collective des chrétiens occidentaux exprimant leurs craintes profondes. Elle était une maladie du monde, inspirée par la religion de l'amour !" (p. 88 - 90).

### **La tragédie de Jeanne Harvilliers**

Voici "le récit tragique de Jeanne Harvilliers dont la cause fut portée devant le Parlement de Paris en 1578. Sa mère avait été brûlée, comme sorcière, quand elle était enfant. Elle-même, comme une fille de sorcière, avait été fouettée sur ordre du Parlement. Mais ce ne fut pas la fin du traumatisme. Le fait est que le stigmate de sa mère

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

faisait de Jeanne une étrangère. Elle était obligée, constamment, de déménager et de changer de nom, afin d'échapper à la honte de la sorcellerie. Finalement elle devint si solitaire qu'elle sentit qu'elle n'a personne à qui se vouer sauf au Diable... Elle devenait convaincue que sa mère l'avait consacrée au Diable. Elle admettait qu'un diable avait l'habitude de lui apparaître comme un homme de haute taille, habillé en noir et portant une épée. Il devint son seul ami et son amoureux avec qui elle avait des rapports sexuels jusqu'à sa cinquantième année où elle fut accusée, par ses voisins, de pratiquer la sorcellerie.. Malgré qu'elle admit que l'incube était son amant, les juges ne firent l'économie d'aucune procédure. Elle devait se conformer à l'enchaînement de la procédure d'inquisition. Elle avait été torturée jusqu'à ce qu'elle admit qu'elle volait dans l'air, participait aux soirées de débauche de sabbat, et adorait Béalzéboul (le prince des démons par qui selon les Juifs, Jésus chassait les démons" (Mt 12 : 24).

Les châtiments infligés sur ces misérables femmes, avant leur mort inévitable, montrent bien la haine contre les femmes qui inspirait cette folie. Weyer était glacé d'horreur par ce qu'il voyait en prison. Il insista sur le fait que les femmes accusées n'étaient pas hérétiques, mais pauvres, ignorantes et psychopathes" (p. 114).

## **L'effet de l'Islam sur le respect envers la mère et l'épouse chrétiennes**

“L’Eglise catholique n’avait pas l’influence suffisante pour imposer ses idées sur la sexualité aussi fortement que le protestantisme. C’est pourquoi, il y a une certaine considération pour la sexualité et, sous quelques aspects, pour les femmes dans les pays catholiques, tel l’Italie ; beaucoup plus que l’on ne le trouve dans les pays qui sont, traditionnellement, protestants...

La mère italienne est vigoureuse et respectable dans sa famille. Elle ressemble aux femmes non-chrétiennes du monde méditerranéen comme les mères musulmanes et arabes. Elle est plus proche d’elles que de ses sœurs chrétiennes d’Angleterre ou d’Allemagne, où les mères ne jouissent pas du même prestige. L’Espagne qui était fortement influencée par l’expansion islamique, était aussi influencée en ce qui concerne l’amour et son attitude à l’égard des femmes, par les idéaux islamiques... Quand le musulman éloigne ses épouses du monde, cela montre qu’il les respecte profondément au point de ne pas les laisser se mêler au monde dangereux et sordide des marchés. Il y a des preuves évidentes que les femmes occidentales, qui se sont établies au Royaume de Jérusalem pendant les croisades médiévales, gagnaient

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME*

un respect dont leurs sœurs ne jouissaient pas en Europe au XIIe siècle misogyne. Elles gagnaient ce respect grâce à leur contact avec Islam. Beaucoup de femmes des croisés commençaient à se voiler, en voyant le respect et la dignité que le voile accordait aux femmes musulmanes...

Quand les musulmans enfermaient leurs femmes, traditionnellement, au harem, dans leurs maisons, c'était parce qu'ils avaient du respect pour elles. Mais en Occident chrétien les hommes enfermaient leurs femmes en dehors de leurs vies car ils avaient de l'aversion pour elles ; et de ce fait,elles étaient exilées dans un monde isolé et désert" (p. 41, 62).

Nous parlerons bientôt de la situation de la femme dans l'Islam, mais il convient cependant, de mentionner ici un récit de l'aube de l'Islam, dont les deux héros sont : une femme du peuple et Omar ibn Al-Khattâb, le second calife de l'Islam... Omar est bien connu pour être un gouverneur juste, un pieux homme fidèlement respectueux de la loi islamique, l'organisateur du grand état islamique, auteur de ses colonnes administratives et politiques, et bien d'autres œuvres historiques. Le commentateur Ibn-Kathîr rapporte : "Une fois, Omar monta à la tribune de la mosquée du Prophète et dit : "O gens ! pourquoi surélevez-vous le montant des dotes des mariées alors qu'à l'époque du Messager de Dieu et de

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME

ses compagnons la dot ne dépassait pas les quatre cents *dirhams* ? Si l'augmentation de la dot était un signe de piété ou de noblesse vous ne les auriez pas devancé sur ce terrain. Je le saurai si quelqu'un parmi vous suréleve sa dot au-delà de quatre cents *dirhams*. Puis il descendit de sa tribune. Alors, une femme koraichite lui barra le chemin et lui dit : "Commandeur des croyants ! As-tu interdit aux gens l'excès des dots des femmes plus que quatre cents *dirhams* ? Omar lui répondit : Oui ! Et elle lui dit : N'as-tu pas entendu ce que Dieu a fait descendre dans le Qoran ?! Il répondit : "Lequel ?" Elle lui dit : "N'as-tu pas entendu Dieu disant : *"et que vous ayez donné à l'une un quintâr, n'en reprenez rien. Quoi ! Vous le reprendriez au prix d'une calomnie et d'un péché manifeste ?!"* (IV : 20).

Il répondit: "Dieu ! Pardonne-moi ! Tous les gens sont plus instruits qu'Omar ! Ensuite, Omar est revenu, monta à la tribune et dit : "O gens ! Je vous ai ordonné de ne pas surélever les dots des femmes plus que quatre cents *dirhams*. Celui qui veut donner de son avoir plus de cette somme, cela ne regarde que lui."

Plusieurs significations sont tirées de ce récit que les féministes prendront comme exemple, pour en tirer beaucoup de situations au clair et d'établir beaucoup de jugements.

# LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

## **Adam est responsable du Premier Péch **

Nous avons vu, comment la Bible rendait de la femme responsable du premier p ch . Adam l'accablait de reproches, disant   son Seigneur : *“La femme que tu as mise aupr s de moi, c'est elle qui m'a donn  du fruit de l'arbre, et j'en ai mang ”*.

La femme admettait alors qu'elle  tait la premi re   p cher apr s que le serpent l'ait s duite. Elle dit : *“Le serpent m'a tromp e et j'ai mang ”*.

C'est ainsi que le juda isme mettait la responsabilit  du premier p ch  sur le dos de la femme. Paul marchait sur ses traces, affirmait la responsabilit  de la femme et

prenait la défense du premier homme, considérant qu'il n'était pas transgresseur. Il dit : *"Ce n'est pas Adam qui fut séduit, mais c'est la femme qui est séduite, tombant dans la transgression"*.

Ces arguties avaient leurs effets destructeurs sur la situation de la femme dans le Judaïsme et dans le Christianisme. Paul a inventé l'idée de considérer que le péché d'Adam est hérité par sa descendance. Il devient bien clair pourquoi la femme - dans le Christianisme de Paul - subissait beaucoup de tourments. L'Islam est totalement à l'opposé de ce que le Judaïsme et le Christianisme disent au sujet de rendre la femme responsable du premier péché et de toutes les souffrances qui s'ensuivront. Le Qoran rejette, explicitement, la responsabilité sur Adam, même après que sa femme ait partagé sa désobéissance, en mangeant de l'arbre interdit, répondant à la tentation de Satan :

*"Nous avons établi autrefois un pacte avec Adam, mais il l'oublia ; nous n'avons trouvé en lui aucune résolution. Lorsque nous avons dit aux Anges : "Prosternez-vous devant Adam" ; ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui refusa. Nous dîmes : "O Adam ! Celui-ci est un ennemi pour toi et pour ton épouse. Qu'il ne vous fasse pas sortir tous deux du jardin, sinon tu serais malheureux. Tu n'y auras pas faim ; tu n'y seras pas nu ; tu n'y auras pas soif ; tu n'y souffriras pas de*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*la chaleur du soleil". Le Démon le tenta en disant : "O Adam ! T'indiquerai-je l'Arbre de l'immortalité et d'un royaume impérissable ?" Tous deux en mangèrent ; leur nudité leur apparut ; ils disposèrent alors, sur eux des feuilles du jardin. Adam désobéit à son Seigneur ; il était dans l'erreur. Son Seigneur l'a ensuite élu; il est revenu vers Lui et IL l'a dirigé"* (XX : 115-122).

Adam oublia et désobéit à son Seigneur. Son épouse le suivit et désobéit, aussi, à son Seigneur. C'est pourquoi Adam est considéré comme le premier responsable...

En outre, le récit d'Adam et Iblîs et la haine entre eux, est mentionné en sept sourates du Qoran. Ce sont dans l'ordre du Livre de Dieu, ces sourates : II, VII, XV, XVII, XVIII, XX et XXXVIII. La désobéissance pour avoir mangé de l'arbre interdit est mentionné dans trois sourates : II, VII et XX. En méditant ce qui concerne Adam, son épouse, Iblîs et le premier péché, on peut noter les faits suivants :

1 - Iblîs est le premier à désobéir. Il avait déjà transgressé l'ordre de Dieu, en refusant de se prosterner devant Adam : Il *"refusa et se gonfla. Or il était du nombre des mécréants"* (II : 34).

2 - Iblîs, selon sa logique tordue, croyait être supérieur à Adam, se basant sur l'origine de sa création. Il a été créé

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

du feu, c'est-à-dire, d'une source de nature énergétique ; exprimée aujourd'hui par la nature oscillatoire, alors qu'Adam était créé d'argile et passait par des transformations pourries. A ce point de départ ignare, Iblîs dit à Dieu : *"Je suis mieux que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile"* (VII : 12).

*"Je n'en suis pas à me prosterner devant un homme que Tu as créé d'argile sonnante, de boue malléable"* (XV : 33).

*"Moi ! me prosterner devant un que Tu as créé de glaise ?!"* (XVII : 61).

La science moderne transforme la matière en énergie, et une quantité énorme d'énergie se libère d'une petite quantité de matière. C'est le cas aujourd'hui avec les bombes atomiques et les réactions nucléaires. C'est ce qui arrive dans l'univers pour que la vie sur terre continue - jusqu'à son terme fixé par Dieu - grâce à la réception de diverses quantités d'énergie émises par le soleil sous la forme de lumière, de chaleur et d'autres radiations.

3 - Iblîs était un des Djinnns, créés avant Adam et sa descendance. *"Nous avons créé l'homme d'une argile, extraite d'une boue malléable. Quant aux Djinnns, Nous les avons créés, auparavant, du feu de la fournaise ardente"* (XV : 26 - 27).

*"Lorsque nous avons dit aux anges : Prosternez-vous devant Adam ! ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui était au nombre des Djinnns et qui se révolta contre l'ordre de son*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*Seigneur*” (XVIII : 50).

Iblîs était d'une nature ardente, procédée du feu qu'on voit en couleurs et dont la chaleur est dégradée : rouge, bleue, blanche, etc. C'est pourquoi Jésus dit : *“Je voyais Satan tomber du ciel comme l'éclair”* (Lc 10 : 18).

4 - Le Qoran désigne cette créature de Djinns -qui fut le premier à désobéir à Dieu- par le nom d'Iblîs, comme on le lit dans les sept sourates : II : 34, VII : 11, XV : 31, XVII : 61, XVIII : 50, XX : 116 et XXXVIII : 74. Le Qoran ne traite Iblîs de Satan qu'après sa désobéissance et son expulsion loin de la miséricorde de Dieu, comme on le lit dans les quatre sourates : II : 36, VII : 20, XVII : 64 et XX : 120.

Alors, Iblîs s'enflammait de l'animosité contre Adam et devenait un feu ardent. Il dit à son Seigneur ce qu'il a préparé comme preuve de la haine éternelle entre lui d'une part, Adam et sa descendance d'autre part : *“Il dit encore : “Quel est Ton avis ? Si Tu me laisses subsister jusqu'au Jour de la Résurrection, je dominerai sûrement, à un petit nombre près, toute la descendance de celui-ci que Tu honores plus que moi”* (XVII : 62). *“Il dit : “Mon Seigneur ! C'est parce que Tu m'as induit en erreur que je leur montrerai sur la terre le mal, sous des apparences trompeuses. Je les jeterai tous dans l'aberration, à l'exception de ceux de tes serviteurs qui sont sincère”* (XV : 39-40).

Iblîs, alors, devenait un feu ardent, pire : il devenait

Satan.

5 - Le Qoran utilise le verbe arabe : *waswasa*. C'est un verbe quadrilatère qui indique la répétition de l'action en raison de la répétition de la syllabe. La désobéissance d'Adam et de son épouse qui suit ses traces, était survenue après des tentatives répétées de Satan.

Il commença sa tentation par Adam : *"Puis le Diable le tenta en disant : "O Adam, t'indiquerai-je l'arbre d'éternité, et un royaume qui ne vieillit pas ?" (XX : 120).*

Satan, probablement, tentait l'épouse d'Adam isolément. Mais l'on est bien sûr que pendant ses tentatives répétées il avait tenté les deux, ensemble, et a pu les tromper, alors qu'ils étaient à ce moment-là purs et innocents. Il leur jura par Dieu, comme une preuve de vérité. Alors Adam oublia l'ordre de son Seigneur et mangea, avec son épouse, de l'arbre interdit : *"Puis le Diable, afin de leur rendre visible ce qui leur était caché, - leurs nudités - leur suggéra à tous deux, disant : "Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre qu'afin que vous ne deveniez pas des anges, ou d'éternels séjourneurs". Et il leur jura : "Oui, vraiment je suis pour vous deux du nombre des bons conseillers. Alors il les fit tomber par tromperie" (VII : 20-22).*

6 - Quoi qu'il en soit, Dieu, par son immense miséricorde, accepta le repentir d'Adam et son épouse, après qu'ils aient reconnu leur péché, regretté leur désobéis-

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

sance à Dieu, et demandé Son pardon : *“Ils dirent : Notre Seigneur ! nous nous sommes lésés nous-mêmes. Si Tu ne nous pardonnes pas, et si tu ne nous fais pas miséricorde, nous serons au nombre des perdants”* (VII : 23). *“Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles. Puis Dieu accueillit son repentir. Il est le Pardonneur, le Miséricordieux, vraiment !”* (II : 37).

En ce qui concerne ce premier péché humain, le Qoran le résume, en deux versets seulement : *“Adam désobéit à son Seigneur, il était dans l'erreur. Son Seigneur l'a ensuite élu; il est revenu vers Lui et Il l'a dirigé”* (XX : 121-122).

En Islam, il n'est pas dit que les descendants d'Adam se transmettent son premier péché de génération en génération. De telles assertions ne se trouvent que dans le Christianisme de Paul que le Christ désavoue.

La responsabilité, en Islam, est une charge individuelle. Elle est en accord avec la justice de Dieu :

*“Tout homme est tenu pour responsable de ce qu'il a accompli”* (LXXIV : 38).

*“Nul ne sera chargé du fardeau d'un autre. L'homme ne possédera que ce qu'il aura acquis par ses efforts. Son effort sera reconnu, et il sera, ensuite, pleinement récompensé. Tout revient à ton Seigneur”*. (LIII : 38 - 42).

*“O vous, les hommes ! Craignez votre Seigneur ! Redoutez un Jour, où un père ne pourra pas satisfaire pour son fils, ni un enfant satisfaire pour son père. Oui, la promesse de Dieu est*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*vraie ! Que la vie de ce monde ne vous trompe pas, et que celui qui se trouve dans l'erreur (ou : le trompeur) ne vous trompe pas au sujet de Dieu" (XXXII : 33).*

7 - Enfin et surtout : quelle est l'identité du premier ennemi d'Adam ? Etait-ce le serpent, au dire de la Bible, ou Iblîs, Satan, au dire du Qoran ?

Pour répondre à cette importante question , revoyons les textes et les connaissances que nous tenons.

Les nouvelles traductions de la Bible, comme *La Traduction Œcuménique de la Bible, T.O.B.*, décrivent la création du monde, selon deux récits : le premier est attribué à la source sacerdotale qui se trouve dans le premier chapitre de la Genèse et dans la première partie du deuxième chapitre (Gn 1 : 1-32 ; 2 : 1 - 4).

Le deuxième récit est attribué à la source Yahviste, et comprend le reste du deuxième chapitre, et le troisième chapitre tout entier (2 : 4-25 ; 3 : 1 - 4).

On lit dans ces deux récits :

- *"Dieu fit les bêtes sauvages selon leur espèce, les bestiaux selon leur espèce, et toutes les petites bêtes du sol selon leur espèce" (Gn 1 : 25).*

- *"Telle est la naissance du ciel et de la terre lors de leur création. Le jour où le Seigneur Dieu fit la terre et le ciel, il n'y avait encore sur la terre aucun arbuste des champs et aucune herbe des champs n'avait encore germé, car le Seigneur Dieu*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*n'avait pas fait pleuvoir sur la terre et il n'y avait pas d'homme pour cultiver le sol... Le Seigneur Dieu modela l'homme avec de la poussière prise du sol. Il insuffla dans ses narines l'haleine de vie, et l'homme devint un être vivant. Le Seigneur Dieu planta un jardin en Eden, à l'Orient, et Il y plaça l'homme qu'Il avait formé" (Gn 2 : 4-8).*

*- "Or le serpent était le plus astucieux de toutes les bêtes des champs que le Seigneur Dieu avait faites. Il dit à la femme : "Vraiment ! Dieu vous a dit : "Vous ne mangerez pas de tout arbre du jardin..." La femme répondit au serpent : "Nous pouvons manger du fruit des arbres du jardin, mais du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : "Vous ne mangerez pas et n'y toucherez pas afin de ne pas mourir".*

*Le serpent dit à la femme : "Non, vous ne mourrez pas, mais Dieu sait que le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux possédant la connaissance du bonheur et du malheur". La femme vit que l'arbre était bon à manger, séduisant à regarder, précieux pour agir avec clairvoyance. Elle en prit un fruit dont elle mangea, elle en donna aussi à son mari qui était avec elle, et il en mangea" (Gn 3 : 1-6).*

*- Quant à la peine du serpent : "Le Seigneur Dieu dit au serpent : "Parce que tu as fait cela, tu seras maudit d'entre tous les bestiaux et toutes les bêtes des champs : tu marcheras sur ton ventre et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

vie" (Gn 3 : 14).

Il est clair, à partir de ce qu'il vient d'être dit, que c'est le serpent qui séduit Eve, selon la Bible. Il l'a poussée, elle et son mari Adam, à commettre le premier péché humain - ce serpent qui était un animal rampant et un des reptiles connus. Il était, donc, un animal et non pas une créature satanique d'une nature énergétique comme les Djinns et autres.

Face à cette situation difficile, que disent les commentateurs ?

*La Bible de Jérusalem* commente le texte 3 : 1 : "Le serpent sert ici de masque à un être hostile à Dieu et ennemi de l'homme, dans lequel la Sagesse, puis le NT et toute la tradition chrétienne ont reconnu l'Adver-saire? le Diable" (cf. Jb 1 : 6).

C'est, sans aucun doute, une interprétation abusive. Dire que le serpent est le Diable n'est qu'une intrépidité du langage et un mépris pour les cerveaux humains. Pour savoir l'origine de ce problème, rappelons ce que *la Traduction Œcuménique de la Bible* dit dans l'introduction à la Genèse : "En racontant les origines du monde et de l'humanité, les auteurs bibliques n'ont pas hésité à puiser directement ou indirectement dans les traditions de l'ancien Proche-Orient, en particulier de Mésopotamie, d'Egypte et de la région phénico-cananéenne. Les

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

découvertes archéologiques depuis près d'un siècle montrent en effet qu'il existe entre les premières pages de la Genèse et des textes lyriques, sapientiaux ou liturgiques de Sumer, de Babylone, de Thèbes ou d'Ougarit, bien des points communs. Ce fait n'a rien d'étonnant quant on sait que le pays où Israël s'est installé a été largement ouvert aux influences étrangères".

*La Traduction Œcuménique de la Bible* commente ce verset : "Or le serpent était le plus astucieux de toutes les bêtes des champs", comme suit : "Dans l'Ancien Orient le serpent jouait un grand rôle comme puissance de fertilité (Canân) et comme force politique (Egypte) ; dans la célèbre épopée babylonienne de Guilgamesh, il dérobaît au héros la plante d'immortalité. Séduite par son astuce (v. 4), l'homme et la femme acquièrent un savoir qui leur relèvera en fait leur nudité, c'est-à-dire leur faiblesse" (v. 7).

C'est ainsi, qu'au commencement, les vérités et les mythes étaient mélangés... Le Christ déclara que dès sa formation, le Diable est l'ennemi de l'Homme. Il contestait avec les Juifs et leur dit : "Votre père, ce Diable, et vous avez la volonté de réaliser les désirs de votre père. Dès le commencement il s'est attaché à faire mourir l'homme" (Jn 8 : 44).

Selon le Christ, le premier meurtrier, dès la création fut

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

Iblîs. Après sa désobéissance à l'ordre de Dieu puis sa grande hostilité à Adam et à sa famille, il fut connu sous le nom de Satan, le Diable. Si quelques serpents s'agitent rapidement comme les Djinns, semblables au bâton de Moïse qu'il "le vit s'agiter comme des Djinns" (XXVII : 10), et si les Arabes appelaient quelques serpents par le nom de Satan, ce ne sont que des sens figurés. Car, Iblîs ou Satan, le Diable lui-même, est une créature enflammée du nombre des Djinns. Richard 1er, roi d'Angleterre, qui se distingua à la troisième croisade et vint au douzième siècle pour répandre le sang sur le sol de Palestine, en tuant en un seul jour 2700 prisonniers de guerre, en plus de leurs épouses et leurs enfants, dans le massacre connu d'Acre, en août, 1191<sup>(1)</sup>, est connu sous le nom 'Richard Cœur de Lion'. Il était un homme d'entre les hommes courageux. Mais sa grande réputation lui donnait le titre de : Cœur de Lion, de sorte qu'à la question : Qui est le Cœur de Lion ? 'c'est Richard 1er, roi d'Angleterre' devenait la réponse naturelle. Quand il s'agit de la parole de Dieu, il faut bien rechercher la vérité et la distinguer de tout ce qui est faux et illusion. On doit aussi distinguer le vrai du figuré.

Le résultat inévitable est que le récit sur Adam et son

---

(1) S. Runciman, *A History of Crusades*, vol. 3, p. 53.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

expulsion avec sa femme du Jardin, est en besoin pressant d'être réécrit mettant Satan, le Diable, à la place du serpent, et apportant les amendements qu'il faut introduire. Ce n'est pas forcément pour être en accord avec le Qoran - car la plupart des non-Musulmans, par orgueil, refusent le vrai, surtout quand il leur vient d'autrui - mais pour être en accord avec la parole du Christ. Cet amendement inévitable ne sera pas plus grave que d'autres amendements apportés aux textes de la Bible, tel de (1 Jn 5 : 7), concernant la suppression de la formule de la trinité. Quant à ceux qui répondent à la voix de la vérité, je leur dis que la situation actuelle, concernant l'amendement du texte biblique, est une interprétation concrète de la parole de Dieu dans le Qoran où Dieu dit à son Prophète : *"Nous t'avons fait descendre le Livre en toute vérité et bon droit, confirmant ce qui l'a précédé du Livre et le dominant"* (V : 48).

### **« Les femmes et les hommes sont des frères germains »**

Ce titre est un *hadîth* (parole du Prophète Muhammad), un enseignement à toute l'humanité, selon le

rapporteur Abû Dâwûd.

Ce *hadîth* , ainsi que ce qui a été dit jusqu'à présent à propos du premier péché humain dont Adam est responsable suffisent à résumer la place de la femme en Islam.

Mais laissons cette étude poursuivre son chemin afin que les gens s'assurent de la réalité des choses en avançant plus de détails.

Commençons donc par étudier le sujet dans toutes ses dimensions, à partir de l'origine en passant, progressivement par les diverses étapes de la vie de la femme.

### **Nos mères sont des femmes**

Le grand *imâm* Mahmûd Shaltût, ancien *sheikh d'al-Azhar*, dit au sujet de la femme au regard de l'Islam : "En parlant de l'origine de laquelle l'homme découlait, le Qoran a fait de la femme une conjointe de l'homme, et de tous les deux découlaient les tribus et les peuples. Les individus s'apparentent en filiation, à l'homme et à la femme. De cette manière l'homme est le père et la femme est la mère. Le Qoran considère cela comme bienfait de Dieu qui exige le remerciement, sa crainte et l'action sous Son regard ; de même que de regarder honnêtement l'être humain, homme ou femme, comme étant tous des

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

associés de l'humanité et de leur origine commune. Cela signifie qu'il n'y a pas de préférence entre eux, en tant qu'êtres humains. Si préférence il y a, c'est en considération de la noblesse du caractère de chacun et du comportement moral qui fait avancer les êtres humains vers une position distinguée. Et c'est peut-être cela que l'on trouve dans la parole de Dieu : *"O vous, les hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, puis, de celui-ci, Il a créé son épouse et Il a fait naître de ce couple un grand nombre d'hommes et de femmes"* (IV : 1). *"O vous, les hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle. Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez entre vous. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux d'entre vous. Dieu est celui qui sait et qui est bien informé"* (XLIX : 13).

"C'est de cette participation, de l'homme et de la femme, à la race humaine, que l'homme s'appelle (en arabe) : *wâlid* (père) et la femme: *wâlima* (mère). Les enseignements du Qoran appellent à respecter tous les deux. Les nombreux commandements qoraniques qui exhortent à bien traiter les parents ne sont qu'un effet de l'origine de l'homme et de sa composition : *"Adorez Dieu ! Ne Lui associez rien ! Vous devez user de bonté envers vos parents"* (IV : 36). *"Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui. Il a prescrit la bonté à l'égard de vos père et*

mère" (XVII : 23)<sup>(1)</sup>.

### Rendre hommage à la mère plus qu'au père

"Le Qoran ne s'arrête pas, à la mesure d'égalisation entre le père et la mère au sujet de la bienfaisance et l'honneur à leur rendre. Il fait un pas depuis en avant quand il souligne la puériculture à grande peine que la mère endure, alors que le père n'a qu'une peine de peu d'importance. On lit dans la parole de Dieu :

*"Nous avons recommandé à l'homme au sujet de ses parents. Sa mère l'a porté en allant d'affaiblissement en affaiblissement. Son sevrage se fait au bout de deux ans"* (XXX I : 14).

Rappelons aussi, la réponse du Messager de Dieu, Muhammad, à l'homme qui lui posait cette question : "Messager de Dieu ! Qui est celui qui mérite bien ma bonne compagnie plus que tout le monde ?" Il lui répondit : "Ta mère". L'homme demanda : "Et puis ?" Il lui répondit : "Ta mère". L'homme demanda encore : " Et puis ? Il lui répondit aussi : "Ta mère". L'homme questionna, encore : "Et puis ?" Le Messager de Dieu lui répondit : "Ton père"<sup>(2)</sup>. L'Islam ordonne d'user de la bonté

---

(1) M. Shaltût, *Al-Islam : 'Aqîda wa-Sharî'a (L'Islam : Dogme et Loi)*, pp. 220-221.

(2) *Ibid.*, p. 221.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

et de bienveillance envers le père et la mère, même s'ils étaient des incroyants. Cela nécessite de garder les contacts avec eux, de les servir, de leur donner tout ce dont ils ont besoin, de leur adresser des paroles respectueuses, d'invoquer Dieu pour les mettre dans le droit chemin s'ils étaient égarés, et lui demande miséricorde envers eux s'ils étaient morts.

Le Qoran dit : *“Si tous deux te contraignent à m'associer ce dont tu ne possèdes aucune connaissance, ne leur obéis pas. Comporte-toi, avec eux, en ce monde, d'une façon convenable”* (XXXI : 15).

L'Islam considère que le travail pour satisfaire les parents et procurer le confort pour eux, va de pair avec la lutte dans le chemin de Dieu (*al-Jihâd*). 'Abd Allâh ibn Omar dit: *“Un homme est venu chez le Prophète, lui demandant d'aller combattre dans le chemin de Dieu. Le Prophète l'interrogea : “Tes parents, sont-ils vivants ?” L'homme lui répondit : “Oui !” Alors, le Prophète lui dit : “Retourne vers eux et déploie tes efforts pour eux”* (Cité par al-Bukhârâ). La mère a la grande part de la bienfaisance et de la charité. Le Messager de Dieu, Muhammad (P.S.L), dit : *“Dieu vous a interdit : la désobéissance aux mères, l'empêchement du bien, et l'enterrement des filles vivantes. Et Il déteste le commérages sur les questions inutiles, et la dilapidation de vos biens”* (Cité par al-Bukhârî).

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

Asmâ' fille d'Abû Bakr rapporte : "Ma mère est venue chez moi, alors qu'elle est polythéiste, dans l'intervalle du pacte de Qoraïche avec le Messenger de Dieu". Asmâ' consulta alors le Messenger de Dieu sur l'affaire : "Messenger de Dieu ! Ma mère est venue chez moi, et elle porte de l'amour pour moi. Est-ce que je maintiens le lien avec elle?" Il lui répondit : "Oui ! Tout à fait". (Cité par al-Bukhârî) Le Prophète enseignait : "Le Paradis est sous les pieds des mères". On rapporte qu'un homme rendit visite au Prophète qui l'interrogea : "As-tu une mère ?" L'homme répondit : "Oui !" Le Prophète lui dit alors : "Accompagne-la partout, car le Paradis est sous ses pieds".

J'estime que cette étude comparative nécessite un arrêt, de temps en temps, pour mettre en lumière les points de convergence et de discorde entre le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. A cet effet, rappelons les enseignements du Christ dans l'Évangile : "De grandes foules faisaient route avec Jésus ; il se retourna et leur dit : "Si quelqu'un vient à moi, et s'il n'a pas de la haine pour son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple" (Lc 14 : 25 - 27).

### **Accueillir la fille avec cordialité dès sa naissance**

Le Qoran accueille avec cordialité la fille dès sa naissance. Il la considère une grâce de Dieu tout comme un garçon ; sur un même pied d'égalité. Le Qoran la mentionne, aussi avant le garçon. Le fait est que la naissance de filles ou de garçons, de même que la stérilité dépendent de Dieu, le Créateur qui sait tout et qui est puissant sur toute chose.

*“La royauté des cieux et de la terre appartient à Dieu. Il crée ce qu’Il veut. Il donne des filles à qui Il veut ; Il donne des fils à qui Il veut ; ou bien Il réunit par couples des fils et des filles. Il rend stérile qui Il veut. Il est celui qui sait tout et qui est puissant” (XLII : 49-50).*

Chaque don et chaque grâce de Dieu nécessite remerciement de Dieu et reconnaissance envers le Très-Haut. Cela ne se réalise pas par une simple répétition de mots, mais en respectant les dons de Dieu, en prenant soin d’eux, en les développant et en les exploitant de la meilleure façon. Les épouses, les enfants, et les petits-enfants sont tous des dons de Dieu qui exigent le remerciement de Dieu.

*“Dieu vous a donné des épouses nées parmi vous. De vos épouses, Il vous a donné des enfants et des petits-enfants ; Il vous a accordé des choses excellentes. Vont-ils donc croire ce qui*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*est faux, et méconnaître les bienfaits de Dieu” (XVI : 72).*

Le Qoran condamne les ennemis de la fille à tous les temps et en tous les lieux, fussent-ils les arabes nomades ou peuples sédentaires, ceux qui éprouvaient du dépit à enfanter des filles au point que le père enterrait sa fille vivante.

*“Lorsqu’on annonce à l’un d’eux la naissance d’une fille, son visage s’assombrit, il suffoque, il se tient à l’écart, loin des gens, à cause du malheur qui lui a été annoncé. Va-t-il conserver cette enfant, malgré sa honte, ou bien l’enfouira-t-il dans la poussière ? Leur jugement n’est-il pas détestable ?” (XVI : 58-59).*

Au jour de la résurrection, Dieu les couvrira d’opprobres et les punira pour avoir donné la mort à leurs petites filles sans aucun crime : *“lorsque l’on demandera à la fille, enterrées vivante. Pour quel crime a-t-elle été tuée” (LXXXI : 9).*

*“Ceux qui, dans leur folie et leur ignorance, tuent leurs propres enfants ; ceux qui déclarent illicite ce que Dieu leur a accordé pour leur subsistance ; tel est le mensonge inventé contre Dieu ; voilà ceux qui sont perdus : ils sont égarés et ils ne sont pas dirigés” (VI : 140).*

## **Droit de la fille à l'éducation et à l'enseignement**

L'Islam est la religion du Savoir. Le premier verset révélé du Livre de Dieu dit : *"Lis au Nom de ton Seigneur"* (XCVI : 1).

En arabe le Livre de Dieu s'appelle, Qoran, du verbe arabe : *qara'a*, c'est-à-dire : lire.

L'Islam est, aussi, la religion de la haute moralité qui était une qualité du Prophète : *"Tu es d'un caractère élevé"* (LXVIII :4) Usâma ibn Shurayk dit : "Nous avons dit : Messenger de Dieu ! Quel est le meilleur bien qui a été donné à l'homme ?" Il répondit : *"Un bon caractère"* (Cité par Ibn Mâja). Le Prophète dit, aussi : *"Le bon caractère est le plus lourd à peser au jour de la résurrection"* (Cité par abû-Dâwûd et al-Tirmidhî). Dès que le Messenger de Dieu commença à appeler les gens à l'Islam, son appel comprenait un grand encouragement pour une bonne éducation, et incitait à la recherche du savoir, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

Cet appel s'applique aux esclaves ainsi qu'aux hommes et aux femmes libres sans distinction ni discrimination. Le Prophète a mis son appel en pratique, pendant sa vie, fidèle à son habitude de mettre en pratique tous ses enseignements et ses commandements. Il enseignait aux gens qu'une bonne éducation donnée à une fille était

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

récompensée, dans l'au-delà par le Paradis. 'Âisha, l'épouse du Prophète dit : "Une femme accompagnée de ses deux filles vint chez moi me demandant un don, mais je n'eus qu'une datte que je lui ai donnée. Elle la partagea entre ses deux filles, puis elle sortit. Ensuite le Prophète arriva, et je lui appris la nouvelle, alors il me dit : *"Celui qui fut éprouvé par quelque chose concernant ces filles, puis il était bienfaisant pour elles, celles-ci seront pour lui une protection contre le Feu"*. (Cité par al-Bukhârî). Abu al-Dardâ' rapporte que le Prophète a dit : *"Voilà les trois personnes qui recevront une double rétribution : l'homme ayant une esclave femme, qu'il l'instruit du mieux qu'il peut, l'éduque du mieux qu'il peut, finit par l'affranchir et par se marier avec elle : cet homme aura une double rétribution. Et le croyant parmi les gens du Livre (les Juifs et les Chrétiens) qui était croyant auparavant, puis il a cru au message du Prophète : il aura une double rétribution. Et l'esclave qui accomplit son devoir envers Dieu, et donne conseil sincère à son maître : il aura une double rétribution"* (Cité par al-Bukhârî). Le Messager de Dieu dit : *"Rechercher le savoir est une obligation que chaque musulman doit remplir"* (Cité par Ibn Mâja). Les femmes se rassemblaient pour entendre le Prophète, pour prier ensemble et pour recevoir son enseignement. Et suite à la concurrence qu'elle livraient ainsi aux hommes, le Prophète leur a réservé une porte de

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

celles de sa mosquée, à al-Madîna. Aujourd'hui encore, cette porte s'appelle : "la porte des femmes".

Dans son ouvrage *Futûh al-Buldân*, al-Balâdhurî mentionne les noms de plusieurs femmes musulmanes qui ont appris à lire et à écrire et dont le nombre était égal à la moitié du nombre des hommes qui savaient lire et écrire à cette époque-là.

On rapporte, aussi, que le Prophète a demandé à une femme du nom d'al-Shifâ' al-'Adawiya (du clan d'Omar ibn al-Khattâb), d'enseigner à sa femme, Hafsa bent Omar ibn al-Khattâb, l'amélioration de la calligraphie et l'application dans l'écriture. Les mères des croyants, 'Âisha et Um Salama, épouses du Prophète, savaient lire, mais n'avaient pas acquis l'application dans l'écriture.

### **La femme est digne de responsabilités importantes**

Le grand *imâm* Mahmûd Shaltût dit : "L'Islam établit la femme -selon la nature de sa création- comme un être humain ayant une raison, de la compréhension et de l'intelligence. Elle a -à elle seule- une responsabilité séparée de celle de l'homme. Elle est responsable d'elle-

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

même, de son culte, de sa maison et de sa communauté. Sa responsabilité absolue n'est pas moins que celle de son frère, l'homme, et sa place auprès de Dieu, en ce qui concerne la récompense ou le châtement, dépendra de son obéissance ou de sa désobéissance. L'obéissance de son mari lui sera inutile quand elle est dépravée et perverse. Aussi la désobéissance de son mari ne lui nuira en rien quand elle est vertueuse et honnête”.

*“Et quiconque, homme ou femme, fait œuvres bonnes, cependant qu'il est croyant, les voilà ceux qui entreront au Paradis : et on ne leur manquera pas, fût-ce d'un creux de noyau de datte” (IV : 124).*

*“Leur Seigneur répondit donc à leur appel : En vérité, Je ne laisse perdre l'œuvre d'aucun ouvrier parmi vous, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres” (III : 195).*

Le contemplateur doit s'arrêter à cette locution divine : *“vous êtes les uns des autres”*, pour savoir à quel point le Qoran élève la femme pour rappeler qu'elle est de l'homme, et comment il refreine le débordement de l'homme pour rappeler qu'il est de la femme. On ne saurait trouver une locution, donnant le sens de l'égalité et qui soit plus claire que celle-ci. On aperçoit la nature complémentaire de l'homme et de la femme, qui se manifeste dans leur vie commune sans compétition ni domination ni subordination : *“aux hommes la part qu'ils*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*auront gagnée, et aux femmes la part qu'elles auront gagnée"* (IV : 32).

La preuve décisive pour montrer que la femme est l'égale de l'homme, sans distinction, en ce qui concerne la responsabilité, réside dans le droit des femmes de faire l'acte d'allégeance, exactement, comme les hommes. Cela signifie qu'elles sont d'une grande compétence pour remplir le pacte et tenir les engagements. Car, ce pacte et ces engagements sont d'une grande importance en Islam.

*"O Prophète ! Lorsque les croyantes viennent à toi en te prêtant serment d'allégeance et en jurant : qu'elles n'associeront rien à Dieu ; qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère, qu'elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu'elles ne commettront aucune infamie ni avec leurs mains, ni avec leurs pieds, qu'elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, reçoit alors leur serment d'allégeance. Demande pardon à Dieu pour elles. Dieu est celui qui pardonne, Il est miséricordieux"* (LX : 12).

### **La femme est avant tout un être humain (*insân*)**

Le génie de la langue arabe, la langue du Qoran, permet d'utiliser le mot arabe : *insân*, pour signifier : l'homme ou la femme, le mâle ou la femelle, sans distinction, aussi bien que le genre humain. C'est comme le

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

mot arabe : *zawj*, qui signifie : l'époux (l'homme) ou l'épouse (la femme). C'est le caractère inimitable de la langue utilisée par le Qoran, comme : *"Et Nous dîmes : "O Adam, habite le Paradis, toi et ton épouse", (zawje) (II : 35). "Nous lui répondîmes, donc, et lui donnâmes Jean, et lui guérîmes son épouse", (zawje) (XXI : 90).*

En conséquence, toute parole adressée à l'homme, (*insân*) et toute parole qui le concerne dans le Qoran, doivent signifier : le mâle et la femelle, sans distinction.

Lisons, donc, à la lumière de cela, ces versets du Qoran :

*"Le très Miséricordieux. Il a enseigné le Qoran. Il a créé l'homme (insân). Il lui a appris à s'exprimer" (LV: 1-4).*

L'homme et la femme sont des créatures de Dieu, et le fait d'exprimer et de manifester ses idées et ses sentiments par le langage est une caractéristique réservée à l'être humain, homme ou femme, car chacun d'eux est un *insân*.

*"Nous avons recommandé à l'homme (insân) d'être bon envers son père et sa mère" (XXIX : 8).*

La recommandation est donnée, sans doute, possible à l'homme et à la femme.

*"L'homme (insân) ne possédera que ce qu'il aura acquis par ses efforts. Son effort sera reconnu, et il sera, ensuite, pleinement récompensé. Tout revient à ton Seigneur" (LII:39-42).*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

Comme *insân*, l'homme et la femme, chacun d'eux sera soumis au jugement, le Jour de la Résurrection. "Et au cou de chaque homme (*insân*), Nous avons attaché son oiseau (*œuvre*)(<sup>1</sup>). Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé. "Lis ton écrit : aujourd'hui, tu te suffis à toi-même comme comptable" (XVII: 13-14).

Ceci aura lieu, sans aucun doute, le Jour de la Résurrection où l'homme et la femme exposeront, chacun ses œuvres et se suffira à lui seul.

En conclusion : selon le Qoran la femme est un être humain (*insân*) doté d'une grande compétence.

### La responsabilité générale de la femme

"La femme est responsable à part entière en ce qui concerne son culte et la concerne. De même elle est responsable, au regard de l'Islam, de ce qui relève de prêcher le bien, d'ordonner le convenable, de guider et d'orienter les gens vers les vertus et de prendre garde des impuretés.

Le Qoran a annoncé la responsabilité de la femme dans ces domaines et il a établi la relation entre elle et celle de l'homme, son frère. Le Qoran impute à tous deux -

---

(1) On aperçoit dans le Qoran de telle conception : "La parole excellente monte vers Lui, et Il élève l'œuvre bonne" (XXXV : 10).

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

l'homme et la femme - la responsabilité de conserver la foi et d'être dévoués à Dieu et aux musulmans.

*“Les croyants et les croyantes sont amis les uns des autres. Ils ordonnent ce qui est convenable, ils interdisent ce qui est blâmable ; ils s’acquittent de la prière, ils font l’aumône et ils obéissent à Dieu et à Son Prophète. Voilà ceux auxquels Dieu fera bientôt miséricorde. Oui, Dieu est puissant, sage” (IX : 71).*

*“Les hommes hypocrites et les femmes hypocrites sont bien les uns des autres. Ils ordonnent ce qui est blâmable, ils interdisent ce qui est convenable, et ils ferment leurs mains. Ils ont oublié Dieu ; eh bien, Lui aussi les a oubliés. Oui, ce sont les hypocrites qui sont pervers. Dieu a promis aux hommes hypocrites, aux femmes hypocrites et aux incroyants le feu de la Géhenne. Ils y demeureront immortels. Cela leur suffit! Dieu les maudit ! Un châtement permanent leur est destiné” (IX : 67-68).*

La responsabilité d'ordonner ce qui est convenable et d'interdire ce qui est blâmable est l'une des plus grandes responsabilités au regard de l'Islam qui place la femme et l'homme au même niveau, d'une manière explicite, selon ces versets.

Il ne fait pas partie de l'Islam, que la femme cesse d'ordonner ce qui est convenable et d'interdire ce qui est blâmable, en se basant sur des conjonctures ou des idées

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

fausses, sous prétexte que cette affaire appartienne aux hommes, sans les femmes.

La femme n'a pas à rejeter sa part de responsabilité sur l'homme sous prétexte qu'il est plus capable qu'elle ou que cette responsabilité-là est de caractère inconvenante et ne lui permet pas de remplir ce devoir. L'homme a son cercle d'activité, la femme a le sien, et la régularité de la vie n'est réalisée que par le soutien mutuel des deux genres en ce qui concerne l'avancement de leur nation. Mais si l'un d'eux ou tous deux abdiquent, la vie se détournera de la bonne voie. Nos femmes doivent savoir cela et comprendre le jugement de Dieu en ce qui les concerne<sup>(1)</sup>.

### **Droit de la femme à l'acte de mariage**

Pour bien comprendre la vérité du processus de libération de la femme en Islam et les droits qu'elle a acquis pendant la vie du Prophète, nous devons avoir des notions de la situation de la femme pendant la période antéislamique. Nous énoncerons, par la suite, les droits introduits par l'Islam.

L'avocat-conseil Ibrâhîm Fawzî dit : "Le statut

---

(1) *Ibid.*, pp. 224-225.

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM*

juridique (de la femme) avant la révélation du Qoran était analogue à celui des esclaves. Elle était privée de tous les droits, même le droit de vivre. Sa vie dépendait de la volonté de son père : ou bien il lui accorde ce droit, ou bien il l'enterre vivante dès sa naissance. La femme restait soumise à la curatelle toute sa vie. Avant le mariage, elle était soumise à son père ou à ceux qui prennent sa place parmi les hommes de son clan, si son père était mort. Après le mariage, sa curatelle était transmise à son mari. Le curateur de la femme avait le droit de la marier à qui il voulait et de accaparer son prix c'est-à-dire la dot, d'en prendre une partie à sa guise ou de dépenser tout ou une partie pour constituer le trousseau du mariage.

En se basant sur ce statut, le mariage représentait un contrat de troc comme le contrat de vente, ou les deux contractants sont le curateur et le mari. La femme est l'objet du contrat, et le troc porte sur la dot que le mari paye au curateur en échange de la possession de la femme. Dans la période antéislamique, il était licite d'échanger une femme contre une autre femme. L'une était considérée comme la dot de l'autre. Par exemple : un premier homme donne en mariage sa fille ou sa sœur à un autre homme à condition que ce deuxième se marie avec la fille ou la sœur du premier. Cela s'appelait : «mariage de disponibilité.» (Il n'existait pas en ce temps-là le

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

principe de dot). Quand la loi islamique fut énoncée au milieu de ces coutumes et traditions concernant le contrat de mariage, elle relevait le degré de dignité de la femme de celui de l'esclave vendue et achetée à celui de l'être humain libre. Il devint interdit de la donner en mariage sans sa volonté, de même que furent abolies toutes les spécificités qui font du contrat de mariage un contrat de compensation... La loi islamique exige l'approbation de la femme pendant son mariage, si bien que le contrat devient nul sans son approbation. La femme constitue, aussi, une partie du contrat au lieu de son curateur.

Al-Bukhârî rapporte qu'une femme du nom de Khansâ' bint Khudâm al-Ansâriyya, vint se plaindre au Prophète car son père l'avait mariée à un homme sans son approbation. Le Prophète annula ce mariage.

'Abd Allâh ibn 'Abbâs dit : "une jeune fille vierge est venue au Prophète pour se plaindre : Son père l'avait mariée à un homme qu'elle déteste. Alors le Prophète lui donna le choix : ou elle accepte ou elle le refuse." (Cité par Abu-Dâwûd et al-Nasâ'î et Ibn-Mâja).

Bûrayda dit : une jeune fille est venue au Prophète et lui dit : "Mon père m'a mariée à son neveu pour rehausser sa mesquinerie à travers moi". Le Prophète lui permit de décider comme elle voulait. Alors elle lui dit : "J'approuve ce que mon père a fait, mais j'ai voulu que les

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

femmes sachent que cette affaire ne concerne pas les pères" (Cité par al-Nasâ'î, al-Tirmidhî, Ibn-Mâja et Ahmad). 'Âïsha, mère des croyants, rapporte : "Le Prophète a dit : *la veuve ne peut être mariée sans qu'elle manifeste son avis, et la vierge ne peut être mariée sans sa permission*". Son épouse, 'Âïsha, lui dit : "Messager de Dieu ! La vierge est timide". Alors le Prophète ajouta : "*Son silence exprime son consentement*" (Cité par al-Bukhârî). Dans un autre *hadîth*, on trouve : "*Le mariage de la veuve ne concerne pas le curateur*". (Cité par Al-Nasâ'î et Abû Dâwûd).

La loi islamique ne considère pas la dot comme un prix de la femme. C'était le cas dans la période antéislamique. La dot en Islam est comme un don de l'homme, un cadeau qui s'appelle : *sadaque*, dot, selon le verset qoranique : "*Remettez aux femmes leurs dot loyalement de bon cœur*" (IV : 4).

Al-Tabarî, dans son commentaire du Qoran, dit : "Quand l'homme donnait sa fille en mariage, il prenait sa dot pour lui-même. Dieu lui a interdit, alors, de la prendre, selon le verset IV : 4".

La loi islamique a interdit aussi le mariage de disponibilité. Ce type de mariage se fonde sur l'échange considéré possible d'une femme contre une autre. Le Prophète dit : "*Pas de mariage de disponibilité en Islam*".

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

(Cité par les six savants des propos tenus par le Prophète).

Dans la période antéislamique, puisque la dot de la femme était son prix, les hommes exagéraient le montant comme un signe d'honneur. Mais quand la loi islamique s'imposa, elle modéra leur excès.

Le Prophète dit à un homme qui n'avait rien à payer pour la dot de sa fiancée : *"Trouves-toi une bague nuptiale, même en fer"*. A un autre homme qui ne trouvait pas de dot pour sa fiancée le Prophète dit : *"Qu'as tu appris du Qoran ? L'homme répondit : "Telle sourate, et telle sourate..."*. Le Prophète lui dit : *"Peux-tu les réciter par cœur ?"* Il répondit : *"Oui !"* Le Prophète, alors, lui dit : *"Vas ! Je te l'accorderai comme épouse avec ce que tu as appris du Qoran"* (Cité par al-Bukhârî et Muslim). Plusieurs propos du Prophète sont cités pour inciter les gens à ne pas trop demander pour la dot pendant le mariage. Il dit : *"La meilleure des dots est la moins élevée."* (Cité par Ahmad). La loi islamique donne à la dot le nom de : *sadaque*, douaire, qui signifie un don ou un cadeau, pour effacer de la mémoire l'idée que la dot est le prix de la femme, et pour montrer que le don ou le cadeau exprime l'amitié et l'amour. Le Prophète n'a-t-il pas dit : *"Echangez-vous des cadeaux : vous vous aimerez les uns les autres"*<sup>(1)</sup> (Cité par

---

(1) Ibrâhîm Fawzî, *Ahkâm Al-Uhra fi l-Jâhiliyya wa l-Islâm*, pp. 43-46.

al-Bukhârî).

Au sujet du droit de la femme pendant l'acte de son mariage le grand *imâm* Mahmûd Shaltût dit : "Puisque le Qoran est la première source qui établit la loi islamique, on y trouve, explicitement, qu'il confie cette affaire à la femme elle-même. En même temps, il met les hommes en garde contre le fait de défendre à la femme d'exercer ce droit :

*"Si un homme répudie sa femme, elle n'est plus licite pour lui, tant qu'elle n'aura pas été remariée à un autre époux"* (II : 230).

*"Quand vous aurez répudié vos femmes et qu'elles auront atteint le délai fixé, ne les empêchez pas de renouer avec leur époux, conformément au bon usage, s'ils s'agrément l'un l'autre"* (II : 232).

*"Passé ce délai, on ne vous reprochera pas la façon dont elles disposent d'elles-mêmes, conformément au bon usage"* (II : 234).

Plusieurs propos du Prophète assurent la nécessité de demander à la femme sa permission pendant le mariage, comme ils imposaient la permission explicite de la veuve. Quant à la vierge, en raison de sa timidité, il suffit de laisser voir son contentement. Cela est son droit, elle en dispose à sa guise.

Ibn al-Qayyim dit à ce sujet : "C'est par cet acte -c'est-à-

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

dire le consentement de la fille pendant le mariage- que nous nous soumettons à Dieu. Et ceci est en parfait accord avec le jugement du Messenger de Dieu, avec son ordre, son interdiction, les bases de sa loi et avec l'intérêt de sa communauté." L'importance de cette question a amené le Prophète à dire : "Le père de la fille, vierge, majeure en pleine possession de ses capacités mentales ne peut tendre sa main à ce qui est propre à sa fille, si peu soit-il, sans son contentement. Il ne peut pas l'obliger à faire sortir le moindre de son bien sans sa permission. Comment son père donc se permettra-t-il de lui arracher son âme sans son consentement ?! Il est bien connu que faire sortir tout son bien sans son consentement est plus facile que de la marier avec quelqu'un qu'elle n'aime pas".

Ceci fait partie du droit de la femme pendant la signature des actes civils ou personnels comme l'indique le *Qoran*, la *Sunna* du Messenger (Tradition islamique), et ses jugements. Ce droit de la femme est en parfait accord avec les principes de la loi islamique".

### **Les responsabilités de l'homme après le divorce**

Dieu, louange à Lui, imposait aux hommes de se comporter convenablement envers les femmes. Il dit : "Et

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*comportez-vous convenablement envers elles.*" (IV : 19).

En cas de divorce quand l'homme ramène la femme à son lieu de mariage, le Qoran insiste, encore une fois, sur la nécessité de la reprendre convenablement pour ne pas lui faire du tort. Il dit : *"Quand vous aurez répudié vos femmes, et qu'elles auront atteint le délai-fixé, reprenez-les d'une manière convenable, ou bien renvoyez-les décemment. Ne les retenez pas par contrainte, vous transgresseriez les lois. Quiconque agirait ainsi, se ferait du tort à lui-même"* (II : 231).

Mais si la séparation a eu lieu, Dieu ordonne que ce soit, aussi, convenablement et décemment :

*"Vous les renvoyez conformément au bon usage"* (II : 231).  
*"Un renvoi avec bonté"* (II : 229).

Etant donné que la convenance et la décence peuvent comporter un aspect moral, qui se manifeste en traitement et en conduite, aussi bien qu'un aspect matériel qui se manifeste dans les dépenses et dans les dons, le Qoran insiste sur le paiement d'indemnité matérielle, sous forme de pension d'entretien, par l'homme, à sa femme répudiée, afin de subvenir à ses besoins dans la vie après le divorce jusqu'à ce que Dieu lui indique une issue favorable à ses problèmes. Cet entretien en cas de divorce est considéré comme un droit de la femme répudiée :

*"Les femmes répudiées ont droit à une pension convenable : la leur assurer est un devoir pour ceux qui craignent Dieu"*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

(II : 241).

*“Il n’y aura aucune faute à vous reprocher si vous répudiez les femmes que vous n’aurez pas touchées ou celles à l’égard desquelles vous n’avez pas d’obligation. Donnez-leur le nécessaire : l’homme aisé donnera selon ses moyens, et l’homme pauvre, selon ses moyens, conformément à l’usage. C’est un devoir pour ceux qui font le bien. Si vous répudiez des femmes avant de les avoir touchées ou celles auxquelles vous avez déjà versé ce qui leur est dû, donnez-leur la moitié de ce à quoi vous vous étiez engagés ; à moins qu’elles n’y renoncent, ou que celui qui détient le contrat de mariage ne se désiste. N’oubliez pas d’user de générosité les uns envers les autres. Dieu voit parfaitement ce que vous faites”* (II : 236-237).

Quant au logement et aux dépenses, Dieu dit : *“Faites habiter ces femmes, là où vous demeurez et suivant vos moyens. Ne leur causez pas de peine en les mettant trop à l’étroit. Si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu’au moment de leur accouchement. Si elles allaitent l’enfant né de vous, versez-leur une pension. Mettez-vous d’accord sur ce point d’une manière convenable ; mais si vous rencontrez des difficultés, prenez une nourrice pour l’enfant. Que celui qui se trouve dans l’aisance paye selon ses moyens, que celui qui ne possède que le strict nécessaire paye en proportion de ce que Dieu lui a accordé. Dieu n’impose quelque chose à une âme, qu’en proportion de ce qu’Il lui a accordé. Dieu fera succéder*

*l'aisance à la gêne*" (LXV : 6-7).

L'on sait comment le divorce, dans le judaïsme, est établi sur une lettre de divorce donnée à la femme par son ex-mari. L'enseignement de l'évangile vint interdire la répudiation sauf en cas d'adultère, selon Matthieu. En Islam, il y a une confrontation avec la réalité des faits qui prouvent le besoin, dans la vie conjugale, de recourir au divorce comme une résolution finale et un traitement exécrationnel et honni, mais inévitable dans certains cas. Toutefois, ce comportement doit être précédé de démarches et de prises de dispositions qui recherchent une autre issue que le divorce.

Mais le divorce ne va pas sans conséquences et responsabilités matérielles que l'homme doit supporter, en général.

### **Les charges financières de l'homme**

Nous avons déjà mentionné, quelques charges financières que l'homme doit supporter selon la loi islamique, surtout dans le cadre des dépenses relevant du domicile conjugal. Et en toute priorité, il lui incombe de procurer le domicile convenable à sa femme. Abordons maintenant les charges financières plus importantes auxquelles l'homme s'engage dans sa vie conjugale et familiale.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

A ce propos le grand *imâm* Mahmûd Shaltût dit : “La loi islamique oblige l’homme à supporter les dépenses de la famille : de l’épouse, des enfants et des proches. L’homme doit, aussi, supporter la dot de la femme comme une preuve de son désir de se marier avec elle, aussi bien que les autres démarches nécessaires pour le mariage. Quant à la femme, elle doit tenir le ménage et tout ce qui concerne la grossesse, l’accouchement, le maternage des enfants et leur éducation. A l’ombre de ces bases, la comparaison entre la tâche de l’homme et celle de la femme, au regard de l’Islam montre que la femme est, plus heureuse que l’homme. L’Islam accorde une dot, sans aucune limite, à la femme : *“et si vous avez donné un qintar à l’une des deux, n’en reprenez rien”* (IV : 20).

L’Islam oblige l’homme, aussi, à subvenir aux besoins de sa femme : dépenses quotidiennes et habillement, selon la coutume de son milieu. Il doit lui procurer une ou deux servantes :

*“Que celui qui se trouve dans l’aisance paye selon ses moyens”* (LXV : 7).

En cas de divorce, l’Islam oblige l’homme à payer une pension de délai de viduité à sa femme répudiée, égale à celle payée pendant leur vie conjugale, en plus de la pension d’entretien. *“Les femmes répudiées ont droit à une pension convenable : la leur assurer est un devoir pour ceux qui*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*craignent Dieu*” (II : 241).

Quant à l'homme, il doit subvenir à ses besoins et à ceux de sa femme, de ses enfants, mais aussi aux besoins de ses parents et de ses proches, s'ils étaient pauvres. ... En quoi, donc, l'homme est-il favorisé par rapport à la femme<sup>(1)</sup> ?

A vrai dire : en rien, absolument rien. L'homme, en Islam, assume la responsabilité de toutes les charges financières. La femme, c'est-à-dire, l'épouse n'y est responsable de rien. Si elle veut donner quelque chose de son avoir : cela est un mérite qui lui revient. Et si elle se le refuse cela est un droit. Nul ne lui en fera reproche.

### L'héritage de la femme

Premièrement : le Saint Qoran décide textuellement de partager l'héritage, à égalité, entre l'homme et la femme dans certains cas :

1 - Entre le frère et la sœur, utérins, quand ils sont les seuls héritiers de leur défunt frère, si ce dernier n'a aucun ascendant homme ni aucun descendant héritier : *“Quand un homme ou une femme n'ayant ni parents, ni enfants, laisse un héritage : s'il a un frère ou une sœur : le sixième en*

---

(1) *Ibid.*, p. 238.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*reviendra à chacun d'entre eux. S'ils sont plusieurs : ils se répartiront le tiers de l'héritage, après que ses legs ou ses dettes aient été acquittés, sans préjudice pour quiconque. Tel est le commandement de Dieu. Dieu est celui qui sait et Il est plein de mansuétude" (IV : 12).*

Ibn Kathîr, commentateur du Saint Qoran, dit : "La dette devance le testament ; après la dette vient le testament et après le testament vient l'héritage. Cette règle est acceptée à l'unanimité par les docteurs de la loi islamique. Al-Zuhrî rapporte à cet effet : "Omar jugea l'héritage des frères et des sœurs utérins, à égalité entre l'homme et la femme. Je vois qu'Omar n'a agi de la sorte que selon l'enseignement du Messager de Dieu".

2 - Entre le père et la mère quand ils sont des héritiers de leurs fils décédé, si celui-ci a laissé un fils héritier : *"Et quant aux pères et mère du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant (fils)" (IV : 11).*

Deuxièmement : le Saint Qoran décide textuellement de partager l'héritage en donnant à l'homme le double de ce qu'on donnera à la femme, dans d'autres cas :

1 - Lorsqu'un père décédé laisse ses enfants, filles et garçons : *"Quant à vos enfants : Dieu vous ordonne d'attribuer au garçon une part égale à celle de deux filles" (IV : 11).*

2 - Lorsque l'époux hérite de son épouse et vice-versa ;

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

l'époux dans ce cas hérite le double de ce que son épouse aurait hérité.

*“Si vos épouses n'ont pas d'enfants, la moitié de ce qu'elles vous ont laissé vous revient. Si elles ont un enfant, le quart de ce qu'elles vous ont laissé vous revient, après que leurs legs ou leurs dettes auront été acquittés. Si vous n'avez pas d'enfants, le quart de ce que vous avez laissé reviendra à vos épouses. Si vous avez un enfant, le huitième de ce que vous avez laissé leur appartient, après que vos legs ou vos dettes auront été acquittés” (IV : 12).*

Il convient de rappeler, ici, les charges financières de l'homme et dont la femme est exempté, pour mieux comprendre la raison qui motive le partage de l'héritage, dans certains cas, selon la règle : “attribuer au garçon une part égale à celle de deux filles”. Il est donc équitable qu'en retour il lui soit accordé des garanties pour subvenir à ces devoirs.

Voilà donc un aperçu de ce que l'Islam offre à la femme. Y a-t-il d'autres religions ou lois qui lui en proposent autant. *“En vérité, les injustes se trouvent aujourd'hui dans un égarement évident” (XIX : 38).*

### **Le témoignage de la femme**

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

Les jugements et les décisions de tribunaux s'établissent selon les déclarations de témoins, et sur la base de tout ce qui constitue une preuve évidente, à partir d'argument décisif et plausibles et des présomptions irréfutables. Tout cela est présent à l'esprit du juge qui arrête son jugement final selon la loi et la conscience tranquille. Il y a des cas dans lesquels le juge ne se limite pas seulement à la concordance des témoignages pour donner son verdict. Mais, pour la crédibilité d'un jugement, il faut compter sur l'expérience des témoins, leurs qualités, et leurs compétences. A titre d'exemple ; citons les rapports des médecins légistes, d'experts d'empreintes digitales, d'experts de répression des fraudes et de fabrication de fausse monnaie, etc. Dieu nous dit à cet effet : *"Rien de tel pour te renseigner qu'un spécialiste en la matière"* (XXXV : 14).

D'où une certaine diversité dans les positions qui relèvent du témoignage de la femme.

1 - Il y a des questions sur lesquelles le témoignage de la femme égale celui de l'homme sans la moindre distinction. Le grand *imâm* Mahmûd Shaltût dit : "Le Qoran décide de l'égalité de la femme et de l'homme en ce qui concerne "les témoignages de se maudire". Ces témoignages ont été établis pour juger entre le mari et son épouse, quand il l'accuse sans témoins : *"Quant à ceux qui*

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*accusent leurs épouses, sans avoir d'autres témoins qu'eux-mêmes : le témoignage de chacun d'eux consistera à témoigner quatre fois devant Dieu qu'il est véridique, et une cinquième fois pour appeler sur lui la malédiction de Dieu s'il a proféré un mensonge.*

*On détournera le châtement de la femme, si elle témoigne quatre fois devant Dieu que son accusateur ment, et une cinquième fois pour appeler sur elle-même la colère de Dieu, si c'est lui qui est véridique" (XXIV : 6 - 9).*

Quatre témoignages de l'homme suivis immédiatement par l'appel sur lui de la malédiction de Dieu s'il était un menteur équivalent à quatre témoignages de la femme, suivis immédiatement par l'appel sur elle la colère de Dieu si son mari disait la vérité"<sup>(1)</sup>.

2 - Il y a des questions sur lesquelles le témoignage de l'homme égale celui de deux femmes. C'est le cas des transactions financières, commerciales, etc. Cela apparaît évident dans le verset suivant concernant les dettes !

*"O vous qui croyez ! quand vous vous endettez d'une dette à échéance déterminée, écrivez-là ; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce que Dieu lui a enseigné ; qu'il écrive, donc et que dicte le débiteur : qu'il craigne Dieu son Seigneur, et se garde d'en rien*

---

(1) *Ibid.*, p. 241.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

*diminuer. Si le débiteur est sot, ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son répondant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux des témoins que vous agréez, en sorte que si l'une d'elles s'égaré, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas, quand ils sont appelés. Ne soyez pas paresseux à écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès de Dieu, plus correct pour le témoignage, et plus près de vous épargner le doute ; à moins qu'il s'agisse d'un marché que vous passez tout de suite entre vous : dans ce cas, on ne vous fera pas grief de ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins, lorsque vous négociez entre vous ; et qu'on ne fasse tort à aucun scribe ni à aucun témoin ! car si vous le faites, c'est vraiment qu'il y a en vous de la perversité. Et craignez Dieu. C'est Dieu qui vous enseigne ; et Dieu se connaît à tout" (II : 282).*

Le grand *imâm* Mahmûd Shaltût dit : "Il s'agit dans ce cas de poser la question de la confiance, dans le but d'une application juste du droit et une préservation des droits des gens, et non pas de procéder à un jugement quelconque. Ce verset attire l'attention sur un moyen efficace de prise de confiance dans lequel les gens trouvent leur quiétude. Cela ne signifie pas que le

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

témoignage d'une seule femme ou de plusieurs femmes sans homme, ne s'utilise pas pour établir le droit sur lequel le juge déclare son jugement. La justice n'exige que la preuve évidente. Le grand savant Ibn al-Qayyim déclare, après une vérification minutieuse, que la preuve évidente selon le droit islamique est plus générale que le témoignage, et que tout ce qui tire la vérité au clair est considéré comme une preuve évidente par laquelle le juge peut juger, aussi bien que les présomptions décisives, et le témoignage des non-musulmans à condition que le juge y trouve sa quiétude. Considérer que deux femmes égalent un homme au moment où la question de confiance se pose ne signifie pas que la femme n'est pas saine d'esprit, ce qui signifiera par suite, la déficience de son humanité, mais la raison en est que, selon le *muftî sheikh* Muhammad 'Abdûh, "les transactions, les échanges commerciaux, etc. ne sont pas les affaires de la femme. D'où le fait que dans ce genre d'affaire sa mémoire est courte. Tandis que dans les affaires ménagères elle se les rappelle facilement car elles sont l'objet de son intérêt. Ici, sa mémoire est plus forte que celle de l'homme. C'est la nature de l'être humain, en général, l'on se rappelle facilement les affaires qui nous intéressent, nous préoccupent et que nous exerçons plus que d'autres. Ce verset est d'un commun accord avec la coutume dans laquelle se trouvait la femme

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

depuis toujours et qui reste la coutume de la plupart des femmes, aujourd'hui. Elles ne sont pas présentes aux bourses d'endettement et ne travaillent pas dans les marchés publics. Et si certaines femmes y travaillent, ce n'est pas en opposition avec le principe qui est en parfait accord avec la nature de la femme dans la vie. Le verset indique la meilleure façon d'avoir confiance. Si la plupart des travailleurs, dans certains milieux, sont des femmes qui travaillent dans des marchés publics et se présentent aux bourses d'endettement, les hommes ont, donc, le droit d'avoir confiance en elles, aussi bien qu'en d'autres hommes, tant que ceux-là s'apaisent de leur bonne mémoration des choses.

3 - "Les docteurs de la loi islamique déterminèrent qu'il y a des cas où le témoignage de la femme suffise à lui seul, tels les cas où les hommes ne peuvent être en bonne mesure de voir avec leurs propres yeux comme : l'accouchement, la virginité, et les défauts cachés relevant de la formation des femmes"<sup>(1)</sup>. Dieu dit :

*"Les femmes répudiées attendront trois périodes avant de se marier. Il ne leur est pas permis de cacher ce que Dieu a créé dans leurs entrailles, si toutefois elles croient en Dieu et au Dernier Jour"* (II : 228). Dans ce cas l'on accepte le

---

(1) *Ibid.*, pp. 239-240.

## *LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM*

témoignage de la femme seule, en s'appuyant sur la véracité de sa croyance, et en éveillant sa conscience religieuse et morale.

Ibn Kathîr commente ce verset : "Il ne leur est pas permis de cacher ce que Dieu a créé dans leurs entrailles", en précisant qu'il s'agit de la grossesse et de menstruation. Il ajoute que le verset coranique "si toutefois elles croient en Dieu et au Dernier Jour" peut être considéré comme une menace grave si les femmes ne disent pas la vérité.

Ceci prouve que les femmes elles-mêmes sont la source d'informations en ce qui concerne ces sujets qu'elles connaissent bien et qu'il est généralement, mal aisé de prouver. Dieu leur y a donné le dernier mot, pendant qu'Il les prévient d'une punition si elles n'étaient pas véridiques, comme dans le cas d'avancer la période d'attente après le divorce ou le décès du mari (pour se remarier) ou ayant envie de la prolonger dans d'autres intentions. La femme est obligée de dire la vérité ni plus ni moins.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

### Sauvegarder la dignité de la femme

Le Qoran prévient une peine à celui qui porte atteinte à l'honneur d'une femme. C'est "la peine d'accusation". Cela atteste de la gravité que l'Islam accorde à une telle accusation dans la vie d'une femme et de sa famille tant ici-bas que dans l'au-delà.

*"Et ceux qui lancent une accusation contre les femmes chastes, puis ne produisent pas quatre témoins, fouettez-les alors de quatre-vingts coups de lanière, et n'acceptez plus jamais de témoignage d'eux. Et ce sont eux les pervers, sauf ceux qui après cela se repentent et se réforment ; Dieu alors, est pardonneur, miséricordieux, vraiment !" (XXIV : 4-5).*

Le Messager de Dieu a considéré ces fausses accusations contre les femmes honnêtes parmi les péchés capitaux. Il dit : *"Évitez les sept grands péchés : associez qui que ce soit à Dieu, la magie, commettre le meurtre que Dieu a interdit sauf en bon droit, se nourrir de l'usure, manger injustement des biens de l'orphelin, tourner le dos à l'ennemi pendant le combat et lancer des accusations contre les femmes honnêtes, inattentives et croyantes"* (cité par al-Bukhârî et Muslim).

Les peuples de l'Europe, et ses femmes en particulier, avaient besoin d'appliquer la "peine d'accusation" à ces injustes parmi les gens du pouvoir spirituel et leurs disciples, qui provoquaient des vagues de folie contre les

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

femmes européennes, connues sous le nom de : "Chasse aux sorcières" : selon leur prétentions ces opprimées avaient des rapports sexuels avec le diable. Il n'y avait aucun témoin, rien que des soupçons. On les obligeait sous la torture à se confesser.

Jusqu'à nos jours, a-t-on jamais vu un témoin d'une scène d'amour entre le Diable et une femme !? Ce mythe conçu par des esprits misogynes n'a eu pour but que de jeter des femmes au bûcher.

Dans ce chapitre, j'ai longuement, mais volontairement cité le grand *imâm* Mahmûd Shaltût, sheikh d'al-Azhar, en tant que recteur d'une des plus anciennes institutions religieuses dont les racines s'étendent à plus de mille ans, et dont le rayonnement couvre toutes les régions du monde islamique, voire du monde entier. Les universités européennes - qui furent établies plusieurs siècles après la fondation d'al-Azhar - ne connaissent le système de "*Professeur titulaire*" qu'à l'imitation d'al-Azhar.

## LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

Je conclurai cette étude, en citant la fin de discours de l'imâm Shaltût, sur "La femme au regard de l'islam" : "Enfin, telle est la justice de l'islam en ce qui concerne la répartition équitable des droits, entre l'homme et la femme.

C'est cette justice qui détermine qu'ils sont, en tant qu'êtres humains, égaux, sans distinction, ni discrimination"<sup>(1)</sup>.

\*\*\*\*\*

---

(1) Ibid., p. 241.



## BIBLIOGRAPHIE

- G.A. WELLS : *The Jesus of the early Christians*, Pemberton Books, London, 1971.
- H. AL-KHODARI : *Martin Luther*, Dar Al-Thakafa, Le Caire.
- I. FAWZI : *Ahkâm Al-Usra fi l-Jâhiliyya wa-l-Islâm* (Règlements de la famille dans la période antéislamique et dans l'islam).
- K. ARMSTRONG : *The Gaspel According to Woman*, Elm Tree Books, London, 1986.
- M. HART : *The 100 : A Ranking of the Most Influential Persons in History*, Caral Publishing Group, 120 Entreprise Ave. Secaucus, NJ, 07094, U.S.A., 1989.
- M.S. SABRI : *Al-Mokâbalât wa-l-Monâzarât*, (Les comparaisons et les pareils), Bibliothèque Egyptienne, Le Caire.
- M. SHALTÛT : *Al-Islâm : 'Aqîda wa-Sharî'a* (l'Islam : Dogme et Loi), Dâr Al-shorouk, Le Caire.
- S. RUNCIMAN : *A History of the Crusades*, Cambridge University Press, 1951.



## **TABLE DES MATIERES**

Abréviations et sigles utilisés	1
Préface	3
Introduction de l'auteur	5

### **LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE JUDAISME**

La femme est responsable du Premier Péché.  
- L'épouse de l'esclave et son enfant sont de la propriété de son maître. - La femme est vendue et achetée. - La femme qui accouche d'une fille est deux fois plus impure que celle qui accouche d'un garçon.  
- L'héritage ne sera partagé qu'entre les mâles. - Les femelles n'hériteront que s'il n'y a pas de mâles. - Peines limitées aux femmes. - Au sujet du mariage, du divorce et des dépenses.

7

### **LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME**

Prélude	21
LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME DE JÉSUS	24
Enseignement de Jésus au sujet de la femme	29
Enseignement de Jésus au sujet de la famille	30

LA FEMME DANS LE CHRISTIANISME DE PAUL	31
L'Enseignement de Paul au sujet de la femme	32
L'Enseignement de Paul au sujet de la famille	34
LA FEMME SOUS L'AUTORITÉ DE L'EGLISE	38
Etude historique	41
La femme est souillure ! - Assassiner le caractère de la femme. - A propos des épouses des Prophètes. - Pourquoi Dieu a-t-Il créé ces femmes ?! - La femme est-elle un être humain ?! - L'effet de l'adoration de Marie sur les femmes. - Le mariage : un châtiment féminin ?! - Pour être sauvé : La femme deviendra un homme !	52
LA CONSÉQUENCES DE CETTE PENSEE CHRETIENNE ET ECCLESIASTIQUE	54
Commandements cléricaux pour limiter les rapports sexuels. - Massacres épouvantables des femmes. - La tragédie de Jeanne Harvilliers. - L'effet de l'Islam sur le respect envers la mère et l'épouse chrétiennes.	62

#### LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ISLAM

Adam est responsable du Premier Pêché.	65
Les femmes et les hommes sont des frères germains. - Nos mères sont des femmes. - Rendre hommage à la mère plus qu'au père. - Accueillir la fille avec cordialité dès sa naissance. - Droit de la fille à	

l'éducation et à l'enseignement.	85
La femme est digne de responsabilité importantes.	
- La femme est avant tout un être humain. - La responsabilité générale de la femme.	91
Droit de la femme à l'acte de mariage.	93
Les responsabilités de l'homme après le divorce.	99
Les charges financières de l'homme.	102
L'héritage de la femme.	104
Le témoignage de la femme.	107
Sauvegarder la dignité de la femme.	113
BIBLIOGRAPHIE	117



## **CHEZ LE MEME EDITEUR**

- La traduction du Saint-Coran Pr.M.HAMIDULLAH
- Le Prophète de l'Islam Pr.M.HAMIDULLAH
- Sahifat Hammam Ibn Munabbih Pr.M.HAMIDULLAH
- Le 1400ème Anniversaire du parachèvement de l'Islam Pr.M.HAMIDULLAH
- Comprendre l'Islam Pr. ABUL A'LA MAÛDOUDI
- LE vrai visage de l'Islam Pr. S. KECHRID
- Le phénomène coranique M.BENNABI
- Le chemin du Paradis Dr A.ADAM HAMID
- Recueil des commentaires du Coran Dr A.ADAM HAMID
- Regard de l'Islam sur les procréations médicalement assistées A.BEDDIAR
- Livre pour enfant sur l'Islam : Tome I A.E.I.F.
- Livre pour enfant sur l'Islam : Tome II A.E.I.F.
- L'Islam et le Christianisme A.E.I.F.
- L'Islam et le Communisme A.E.I.F.

## **L'AUTEUR**

**Général Ahmad Abdel-WAHAB, né en Egypte en 1930, Ingénieur, diplômé de la Faculté des Etudes Polytechniques de l'Université du Caire en 1954. Il s'est penché très tôt sur les études comparatives des religions, et les sciences connexes comme l'histoire, la philosophie, l'astronomie, la cosmologie, etc... Il a écrit plusieurs ouvrages en arabe et en anglais sur : Le Christ, la Révélation, la Secte des Unitariens, la Polygamie des Prophètes, les Bases des Sciences atomiques dans l'héritage islamique, etc.**



بسم الله الرحمن الرحيم

تم تحميل الملف من

## مكتبة المهتدين الإسلامية لمقارنة الأديان

The Guided Islamic Library for Comparative Religion

<http://kotob.has.it>

<http://www.al-maktabeh.com>



مكتبة إسلامية مختصة بكتب الاستشراق والتنصير  
ومقارنة الأديان.

PDF books about Islam, Christianity, Judaism,  
Orientalism & Comparative Religion.

لا تنسونا من صالح الدعاء

Make Du'a for us.